

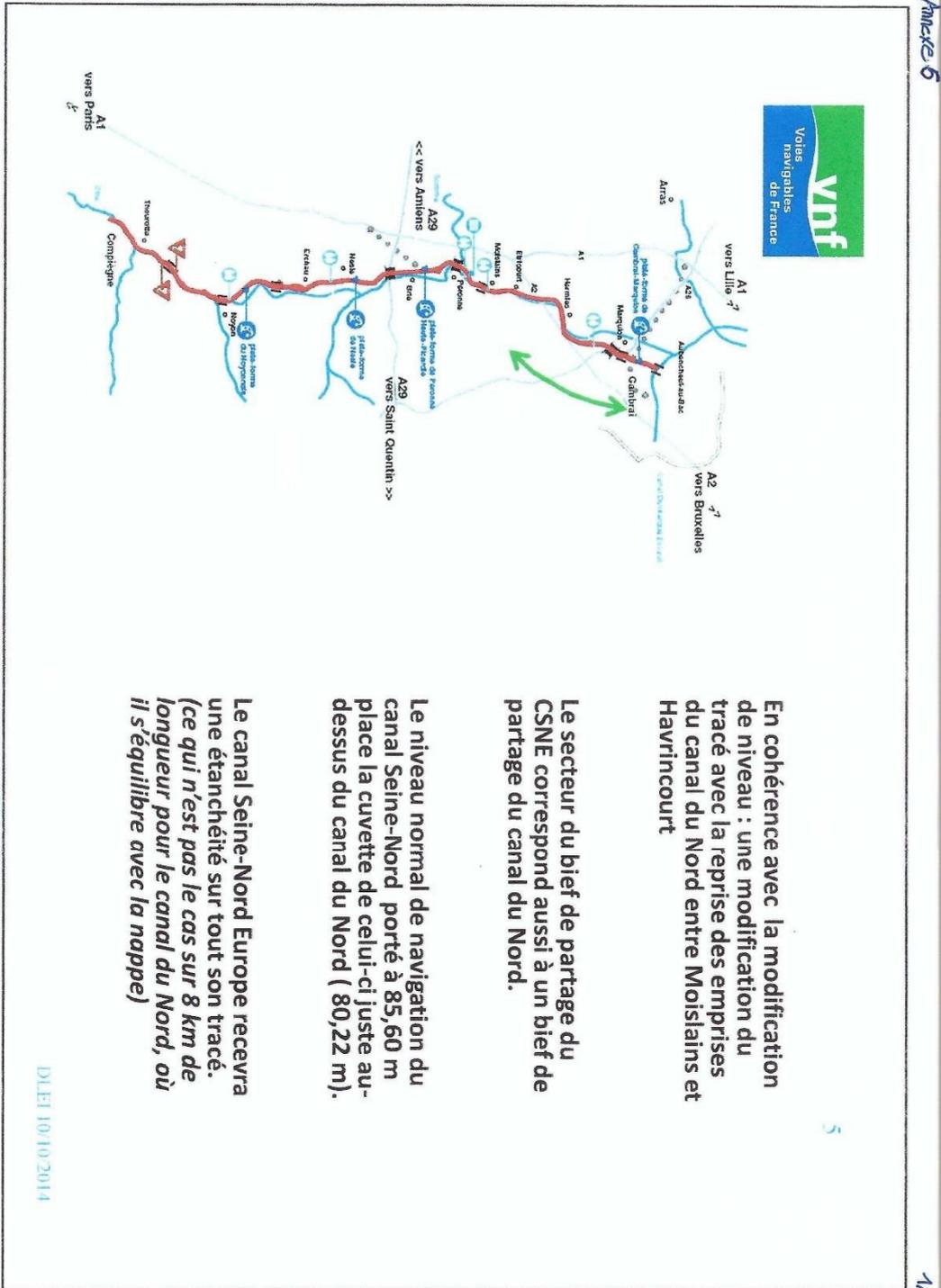
moins de pollutions - - - respect de l'environnement
Malheureusement ce canal va peut être
se faire. La Belgique et la Hollande
sont rassurés.
Si tous ces gens voulaient respecter
l'environnement, il fallait choisir
le train, plus rapide, plus efficace,
moins coûteux, plus respectueux de
l'environnement.
Dans un contexte actuel géopolitique
instable et fragile, est-il raisonnable
d'entreprendre de tel projet.

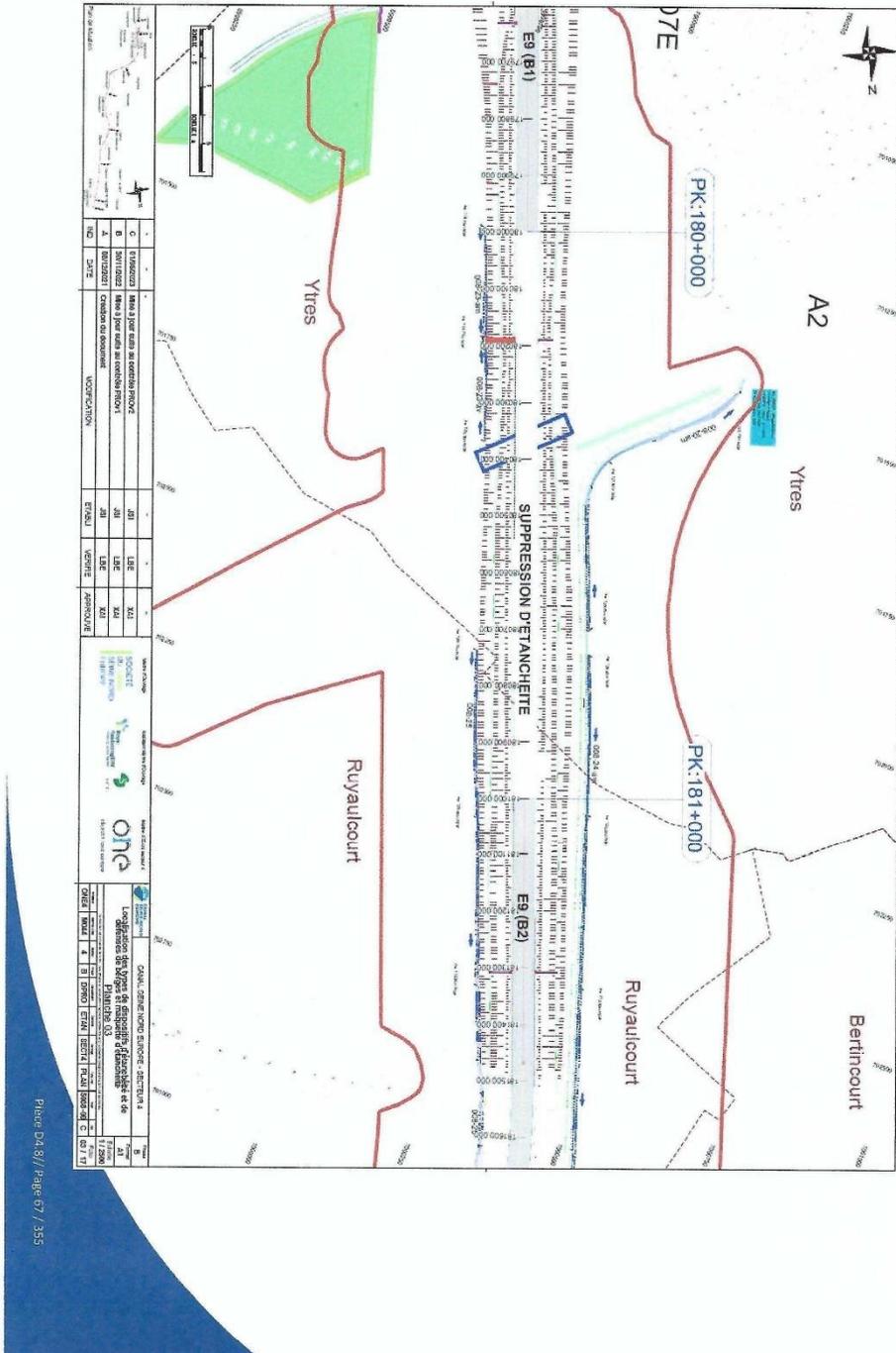
R687 -

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

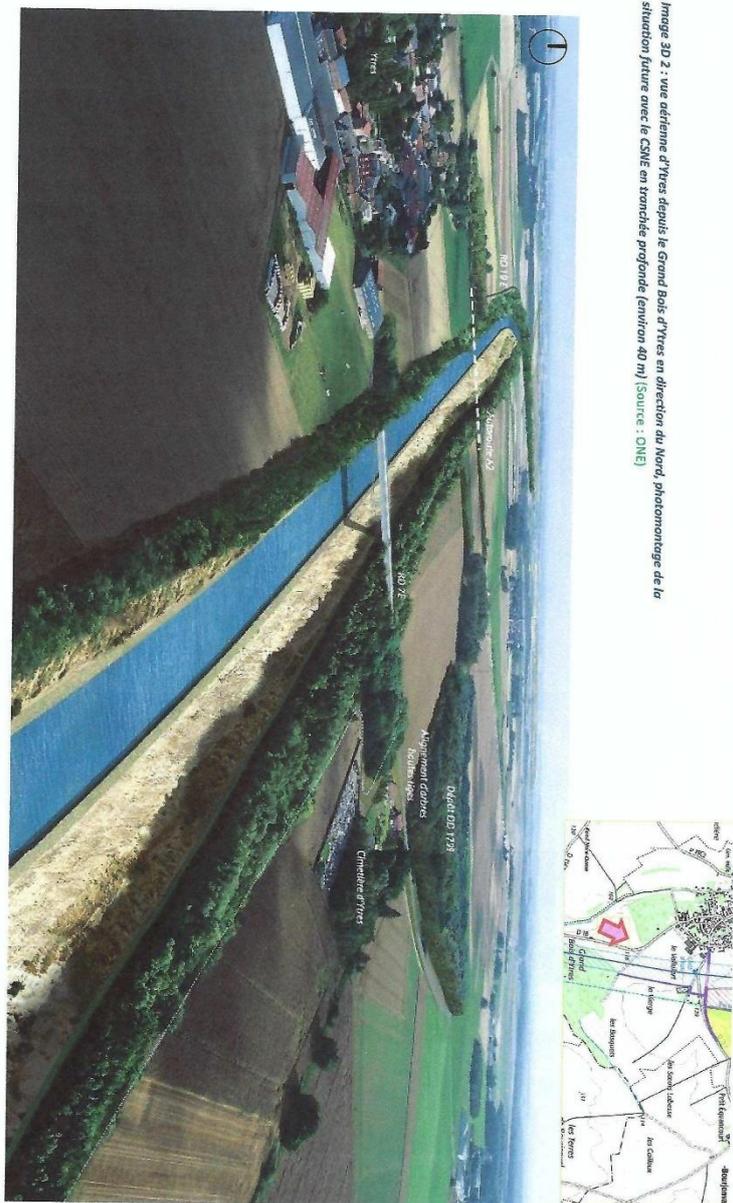
⑤ M. Couvreur Agriculteur Yves
Dépôt d'un dossier : Contribution écrite
+ pièces annexes.
Mes demandes : ① Le respect des engagements pris par VNF et la
Préfecture du Pas de Calais vis à vis de la commune de
Yves et ses habitants
② la redéfinition globale du site de compensation "Prairies et
Boisements de Yves
Ma très grande interrogation sur les impacts du projet reconfiguré sur la nappe de
craie de Yves - Ruyoulcaire. Dommages inexistant dans le projet DUP 2008





NO	DATE	DESCRIPTION	STATUT	VERIFIER	APPROUVER
A	2023/03/01	Création du document	AT	LABE	KAL
B	2023/03/01	Mise à jour suite au comité de pilotage	AT	LABE	KAL
C	2023/03/01	Mise à jour suite au comité de pilotage	AT	LABE	KAL

Image 3D 2 : vue aérienne d'Yves depuis le Grand Bois d'Yves en direction du Nord, photomontage de la situation future avec le CSNE en tranchée profonde (environ 40 m) (Source : ONE)



Annexe 4

A/B



Canal Seine-Nord Europe Arras – exposition publique - 20 mai 2015

Le passage à Ytres – principaux points de comparaisons entre les tracés

<p>Tracé bleu – solution de référence</p> <ul style="list-style-type: none">Proximité du bourgVue panoramique sur le canal et les points de vue lointains	<p>Tracé vert – variante Est</p> <ul style="list-style-type: none">Eloigné du bourgCoupure du parcellaireFermeture des horizons par les dépôts
---	---





Annexe 4

2/8

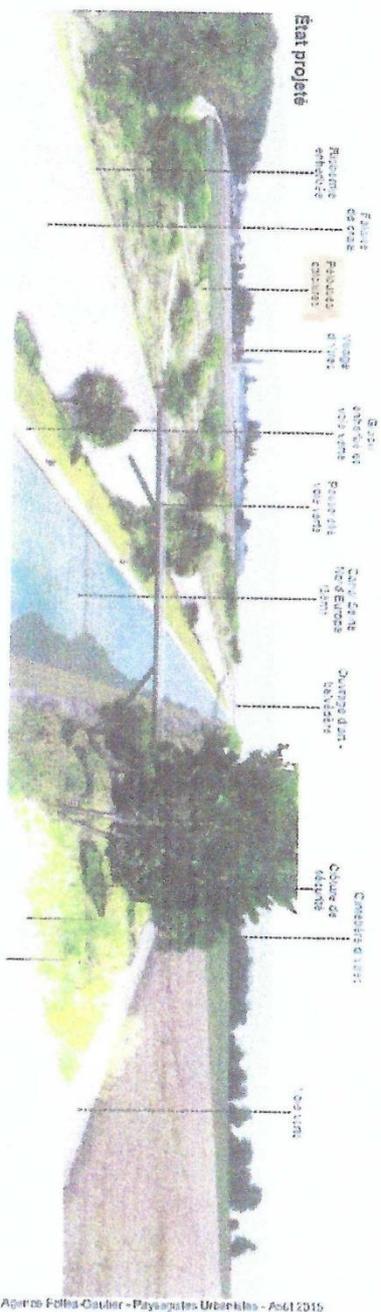


**Canal Seine-Nord Europe
Arras – exposition publique - 20 mai 2015**

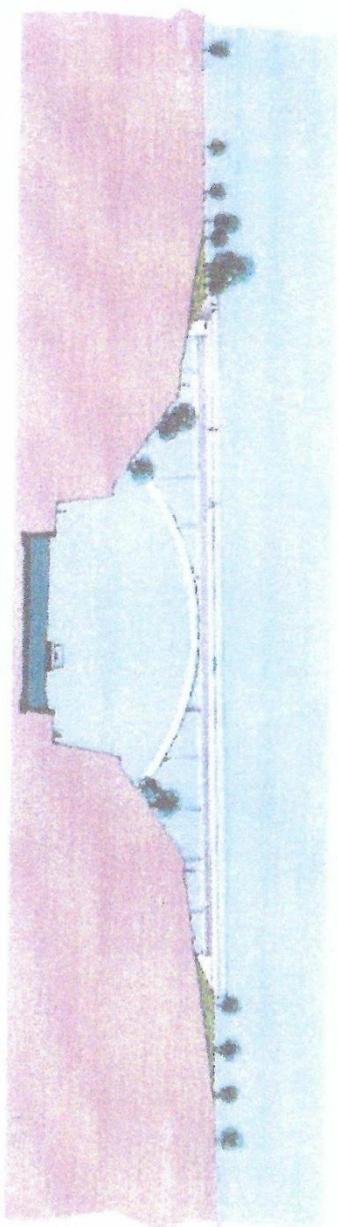
Merci pour votre attention



Après



4/B



Vue en coupe au niveau de la liaison routière d'Ytres (entre le bourg et le cimetière)

MEMOIRE DE REponse A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

D'Ytres à Havincourt

Dans ce secteur, le canal Seine-Nord Europe est en fort débâis. Il n'est donc perceptible que ponctuellement en vision rapprochée.

Les vues 8 à 13 ci-après présentent le canal Seine-Nord Europe depuis des points de vue fréquents du territoire.

La vue 8 et la coupe ci-dessous montrent que, depuis Ytres, le canal Seine-Nord Europe n'est pas perceptible car en profond débâis. Ainsi, les perceptions visuelles lointaines depuis le village sur le grand territoire sont maintenues.

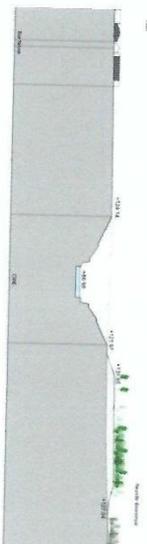


Figure 8: Coupe en plan de Ytres, source AFSSA/ARF

Durant l'été 2025, un travail a été conduit afin d'améliorer l'insertion paysagère du tracé de référence au niveau du grand débâis. Des pistes de solution ont été présentées notamment à la Commune de Ytres. Elles viennent préciser ce qui a été présenté dans le dossier d'enquête. Des exemples d'aménagement possibles sont présentés ci-après.

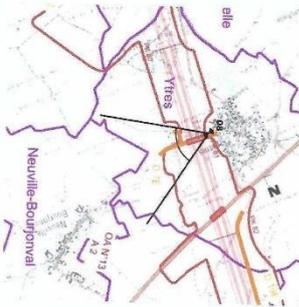


Proposition d'aménagement au niveau d'Ytres. Le pont en arc met en valeur le site exceptionnel que constitue le grand débâis. Un cheminement piéton est créé avec des accès et sorties du grand débâis. L'objectif est poursuivi de laisser la crête visible autant que possible.



Etude d'Impact

Vue 8 : passage du canal Seine-Nord Europe en défilé au droit d'Ytres



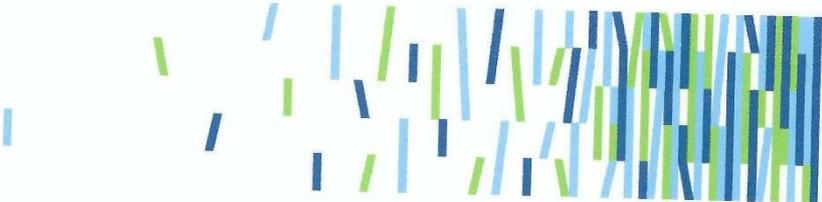
Impacts : le village d'Ytres se trouve séparé physiquement de son terroir agricole par le canal Seine-Nord Europe. Mais le canal ne crée pas un endoctrinement visuel. Il n'y a pas de coïncidence entre Ytres et le village de Neuville-Bourjoval. La vue 8 présente le rétablissement de la RDY12 au-dessus du canal Seine-Nord Europe. Le canal Seine-Nord Europe est lui en défilé et donc très peu visible depuis Ytres. Le dépot prévu à l'est du canal n'altère pas l'ambiance paysagère existante, car il est situé loin des zones habitées. Il permet de résorber des zones de friche. La RDY12 est rétablie en place.

Mesures : les déblais du canal ainsi que le dépot sont partiellement végétalisés. L'objectif de l'aménagement paysager est de maintenir les perceptions visuelles existantes au-delà du canal Seine-Nord Europe, sans souligner celui-ci par une végétation linéaire.

Evolution liée à la reconfiguration du projet : Le tracé du projet DUP ne passait pas à Ytres. La reconfiguration du projet génère un effet de coupure important qui sera traité en créant des franchissements et cheminement autour du nouveau canal.

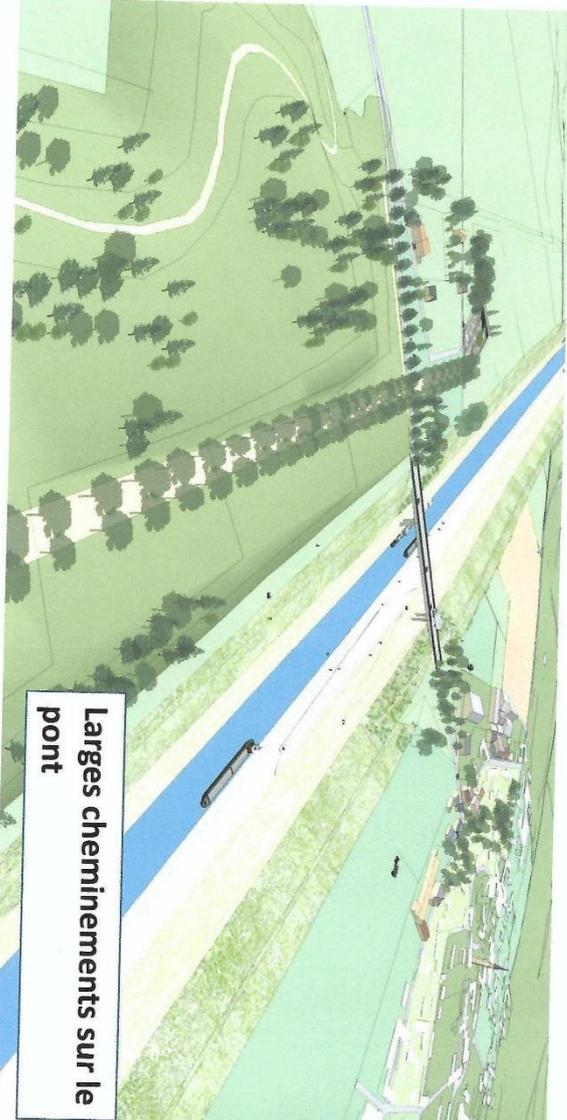


Page 4



Canal Seine-Nord Europe Arras – exposition publique - 20 mai 2015

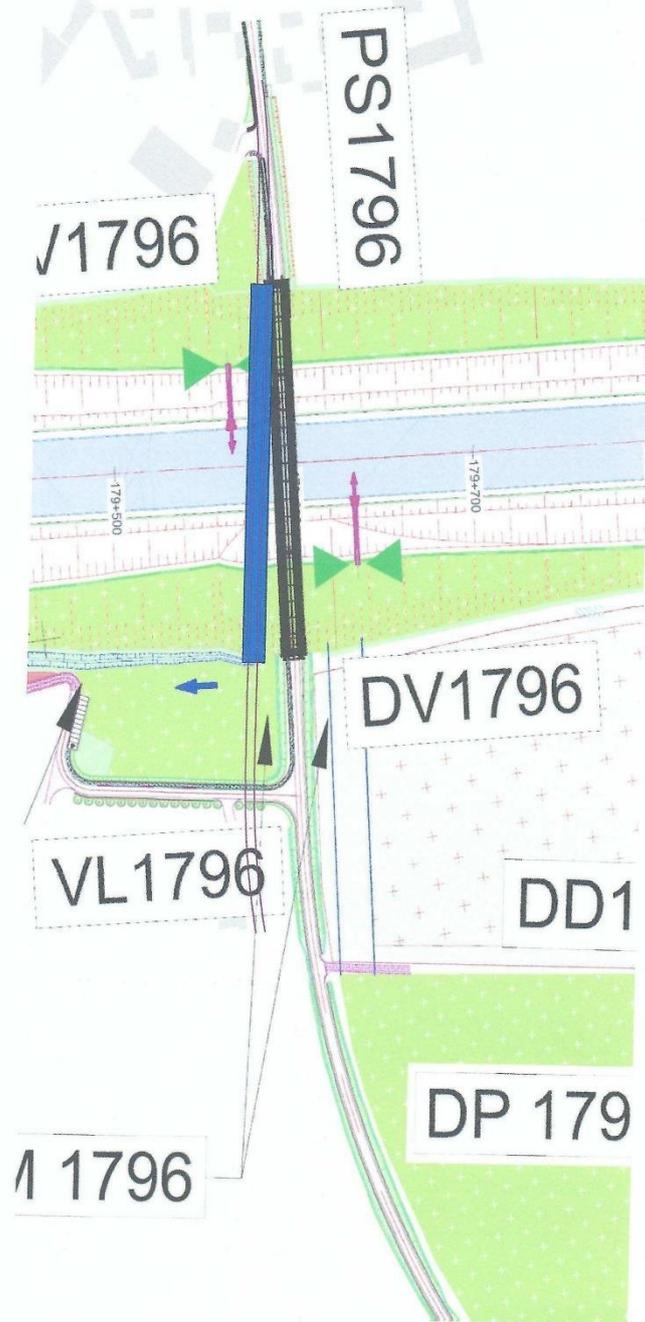
Le passage à Ytres – principes d'insertion du tracé – Le mail paysager



Larges cheminements sur le pont

« Mail paysager » permettant l'accès au cimetière et une promenade sur la nouvelle ligne de crête créée par le dépôt





Annexe 4

818

De la concertation et de la prévalence absolue des choix de VNF

L'obsession de VNF à supprimer une écluse n'avait qu'un seul but : non pas de réduire le coût de construction du canal qui, on l'a vu, serait minime, de l'ordre de 2,5 à 3% ; mais de réduire son coût d'exploitation, de 22% aux dires de VNF. Ce qui semble cohérent avec la hauteur totale de chute des écluses : en ne montant que 50 mètres au lieu de 70, les dépenses énergétiques sont considérablement réduites.

La réutilisation du canal du Nord (très très partielle au final, au contraire de ce qui était présenté dans le rapport Pauvros, qui évoquait un linéaire de 8 kilomètres), et l'économie attendue ne sont que des prétextes à cette reconfiguration.

Pour autant, s'il fallait céder à cette idée fixe d'abaissement du niveau du bief de partage, il existait bien d'autres solutions que celle qui consiste à couper notre village en 2. Bien sûr, il nous aurait alors fallu accepter la tranchée profonde, les vastes terrains de dépôts et l'impact considérable sur notre territoire. Mais à minima, il était possible de chercher à préserver l'unité de notre territoire. VNF s'est employé, tout au long de la concertation, à taire d'abord puis à minimiser ensuite cette conséquence grave, définitive et irrémédiable pour notre village.

Pourtant, lors des premiers temps de la concertation, VNF avait proposé 2 variantes, la **Rouge** (devenue bleue ensuite) et la **Verte** qui contournait le cimetière et le hameau par l'est pour justement éviter de les couper du village.

A l'issue de cette concertation, 45 contributions ont été reçues : aucune n'était en faveur du tracé Rouge ; 3 demandaient le choix de la variante Verte, dont celle de la commune de Ytres. Monsieur Jean-François Cordet, préfet de la Région Picardie, soulignait d'ailleurs ce point de désaccord avec VNF le 16 juillet 2014 à Amiens lors de sa conclusion de la réunion présentant le bilan de cette concertation, invitant à approfondir la question avec les élus de Ytres.

Cet approfondissement se résuma à une proposition, le 5 septembre suivant, au maire et à ses deux adjoints, d'aménagements paysagers, plus ou moins fantaisistes, de la tranchée proche de Ytres.

Fantaisiste, parce que l'une d'elles, illustrée par l'infographie ci-dessous, va à l'encontre de ce que préconise VNF pour rendre l'abaissement de bief de partage compatible avec le souci de minimiser l'augmentation des volumes excédentaires. Pour ce faire, VNF a choisi :

- de réaliser des parois verticales dans la zone de grands déblais pour limiter la largeur de l'ouverture ;
- de construire dans cette zone le canal en section réduite (38 mètres au lieu de 56) avec des berges verticales.

Ici, l'aménagement de larges espaces, au moins 20 mètres à première vue, est en total contradiction avec l'objectif de limitation des terrassements, indispensable pour cette option d'abaissement du bief de partage qui conduit déjà à une augmentation de 6 millions de mètres cube des matériaux excédentaires, soit 20% (36 millions contre 30 pour le projet initial).

E15000101 / 80

Concernant les circulations entre les villages (passerelles, ponts...).

Le travail d'insertion du projet comprendra une étude sur les mobilités douces entre les villages, le long du canal et vers les massifs boisés. Cette étude sera réalisée en concertation avec les collectivités locales. Dans le cadre de cette étude, la conception architecturale du rétablissement de la RD7E sera particulièrement soignée. Les travaux de construction de l'ouvrage sur la RD7E seront organisés de manière à ce que l'accès direct au cimetière depuis le village soit maintenu pendant la durée des travaux.

Réalisation d'une maquette numérique

La réalisation d'une maquette numérique est prévue afin de permettre une bonne compréhension du projet. Elle sera disponible à l'arrivée des maîtres d'œuvre et sera utilisée dans le cadre de la concertation sur les aménagements liés au projet.

Déviatio n provisoire de l' autoroute A2

La déviation provisoire de l' autoroute sera réalisée côté Nord-Ouest de manière à l'éloigner du village. On cherchera à positionner le point de raccordement de cette déviation la plus au Nord possible afin de l'éloigner de la zone des habitations situées à la périphérie du bourg, à proximité de l' autoroute.

Concernant l'entretien des aménagements paysagers,

L'entretien des aménagements paysagers réalisés dans l'emprise des talus du canal sera assuré par VNF. Les sites de dépôts seront principalement remis en exploitation forestière ou agricole et donc confiés à des gestionnaires. Dans l'attente de la remise en gestion des terrains, l'entretien de ces sites sera réalisé par VNF.

Propositions d'aménagement paysager

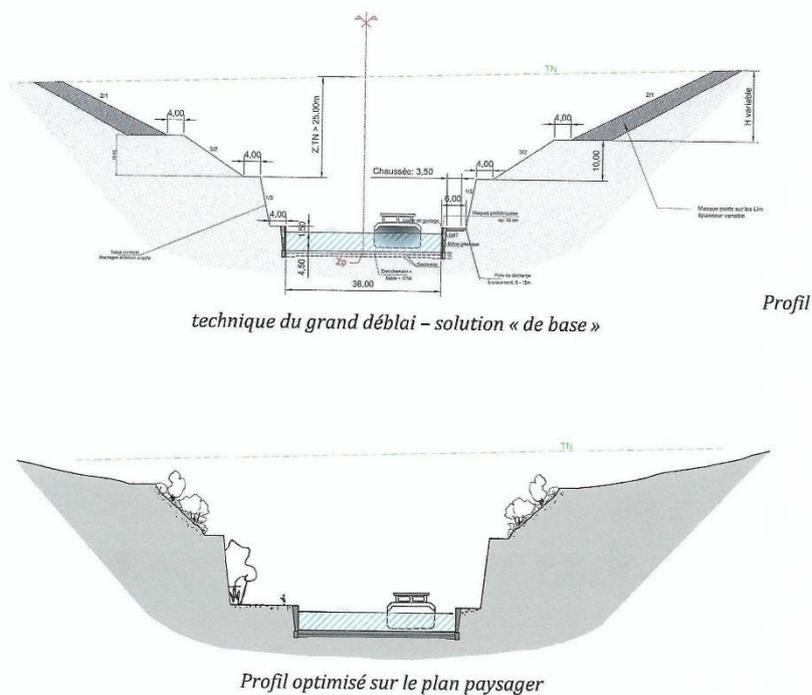
Les esquisses d'aménagements paysagers présentées à la commune d'Ytres et figurant dans le dossier de mémoire en réponse sont à ce stade des propositions.

Les schémas ci-dessous illustrent une manière d'élargir le fond de tranchée pour permettre un accès à la promenade tout en n'augmentant pas les volumes de déblais excédentaires.

Annexe 3

3/4

E15000101 / 80



-24-
Enquête publique unique portant sur les demandes faites par V.N.F.de déclaration d'utilité publique modificative emportant approbation de la mise en comptabilité des plans locaux d'urbanisme des communes de : Moislains (80) et de Bourlon (62) et du plan local d'urbanisme intercommunal du canton de Bertincourt (62) dans le cadre du projet de canal Seine-Nord Europe et d'aménagements connexes

Annexe 3

44

E15000101 / 80



Superposition des deux profils

Sur le schéma précédent, le raidissement des pentes dans la partie supérieure du déblai vient compenser l'élargissement de l'ouvrage de manière à ce que l'espace bord à canal soit le plus accueillant possible.

Les différentes propositions d'aménagement seront approfondies au cours du processus de production des études détaillées conduites par les maîtres d'œuvre et le maître d'ouvrage s'est engagé à poursuivre et à étendre la concertation, dans la continuité de l'enquête publique. Ce travail participatif aura comme objectif de construire un parti d'aménagement en associant des représentants des territoires concernés et de recueillir les avis et recommandations du public.

En conclusion, la variante soumise à l'enquête a été retenue pour des raisons de fonctionnalité, de sécurité, de moindre impact sur les terres agricoles et de coût. Des mesures d'insertion permettant d'atténuer l'effet de coupure ont été proposées dans le cadre de la concertation avec la municipalité d'Ytres. Ces mesures seront approfondies avec les représentants des territoires et soumises à l'avis du public.

Précisions sur le délai d'interruption de la navigation du canal du Nord lié à la variante verte

La concertation ayant impliqué de compléter et de préciser les études, les données caractérisant les variantes ont été affinées. C'est en particulier le cas de l'étude du croisement du souterrain qui a été précisée avec une étude de méthode détaillée réalisée au cours de l'été 2015.

-25-
Enquête publique unique portant sur les demandes faites par V.N.F.de déclaration d'utilité publique modificative emportant approbation de la mise en comptabilité des plans locaux d'urbanisme des communes de : Moislains (80) et de Bourlon (62) et du plan local d'urbanisme intercommunal du canton de Bertincourt (62) dans le cadre du projet de canal Seine-Nord Europe et d'aménagements connexes

Aménagements de la grande tranchée de YTRES

Mesures de compensation proposées à l'été 2015 par VNF, établies sous l'égide de la préfète du Pas-de-Calais, Madame Fabienne BUCCIO

➤ **Les OBJECTIFS**

- ✓ Améliorer l'insertion paysagère au niveau de la tranchée de Ytres
- ✓ Éliminer l'effet de coupure
- ✓ Créer un aménagement ouvert à des activités de loisirs

➤ **Les MOYENS**

1. Une structure en arc, témoignant de l'architecture de grands ouvrages
2. Un espace large ouvert à la promenade, AU MOINS d'un côté du canal
3. Des rampes d'accès, 10 par berge, permettant aux piétons d'accéder au bord de l'eau
4. 2 passerelles permettant de se rendre d'Ytres vers le bois de la Vierge et vers Ruyaulcourt.
5. Le maintien de perspectives ouvertes et des co-visibilités avec les villages environnants

MEMOIRE EN REPOSE AUX AVIS REÇUS

Durant l'été 2015, un travail a été conduit afin **d'améliorer l'insertion paysagère du tracé de référence au niveau du grand déblai**. Des pistes de solution ont été présentées notamment à la Commune de Ytres. Elles viennent préciser ce qui a été présenté dans le dossier d'enquête.

Le parti d'aménagement du canal dans le secteur du grand déblai doit permettre de transformer la coupure résultant de l'ouverture de la tranchée en **un aménagement ouvert à plusieurs usages et notamment à des activités de loisir** malgré la profondeur de l'ouvrage.

Le point de départ initial de la réflexion porte sur les franchissements du canal. **Le pont supportant la route entre Ytres et Neuville-Bourjonval devrait témoigner de l'architecture de grands ouvrages** de franchissement s'appuyant sur les pentes du terrain.

Une structure en arc marque la présence de l'ouvrage et vient s'affirmer dans le paysage. La sécurité des cheminements des piétons et des cyclistes doit être assurée en bordure de l'ouvrage par des écrans suffisamment hauts pour éviter qu'ils ne soient enjambés. Bien entendu les espaces de trottoirs sont suffisamment larges pour permettre à plusieurs piétons ou cyclistes à cheminer de front.



Proposition d'aménagement au niveau d'Ytres. Le pont en arc met en valeur le site exceptionnel que constitue le grand déblai. Un cheminement piéton est créé avec des accès et sorties du grand déblai. L'objectif est poursuivi de laisser la craie visible autant que possible.

Les cheminements doux sont au cœur de la réflexion sur l'insertion du projet. Il s'agit non seulement de se rendre à pied du bourg du village vers le cimetière et les quatre maisons qui lui sont proches mais également de prévoir par **un jeu de passerelles des boucles de promenades permettant de se rendre du centre d'Ytres vers le bois de la Vierge ou d'Ytres vers Ruyaulcourt.**

La tranchée doit être conçue comme un lieu accueillant et accessible par le public. Pour ce faire, le parti d'aménagement proposé consiste à laisser **un espace large ouvert à la promenade au moins d'un côté du canal** et de localiser **plusieurs rampes d'accès permettant aux piétons d'accéder au bord de l'eau ou de sortir de la tranchée.** L'association des passerelles et des rampes d'accès contribue à **faire du canal un lieu ouvert et accessible aux habitants.**

La localisation des sites de dépôt doit respecter les lignes du relief et les co-visibilités entre les villages. **Cela implique pour Ytres que la perspective entre Ytres et Neuville-Bourjonval reste dégagée, tout comme l'est la perspective entre Ytres et Bertincourt.**

Les esquisses figurant dans le dossier de mémoire en réponse sont à ce stade des propositions. Pour le maître d'ouvrage **cette démarche répond également à la volonté de mettre en place une co-construction associant les élus locaux et le public.**

Cependant, si cette démarche est intrinsèque au processus de production des études détaillées après la désignation des maîtres d'œuvre, **le maître d'ouvrage s'est engagé à la poursuivre et à l'étendre**, dans la continuité de l'enquête publique. Ce travail participatif aura comme objectif de construire un parti d'aménagement **en associant des représentants des territoires concernés et de recueillir les avis et recommandations du public.**



La procédure de concertation au printemps 2014

Bilan de la concertation (juillet 2014)

- 45 contributions
- 3 abordent la question des variantes au niveau de Ytres
- Toutes les 3 demandent d'opter pour le « tracé vert », celui qui ne coupe pas le village en 2
- Pourtant, dans son rapport remis à la préfète de Picardie, VNF écrit :

« Les avis sont partagés »

La concertation

La concertation relative au choix du tracé a été organisée sous l'égide du préfet coordonnateur entre mai et septembre de l'année 2014. Des réunions ont été organisées par les sous-préfets d'arrondissement et les parties prenantes ont été invitées à formuler leurs observations. Sur les 45 contributions reçues, trois seulement concernaient le tracé du canal entre Etricourt-Mamancourt et Ruyaulcourt. Les avis étaient partagés. VNF a proposé de conduire une concertation approfondie sur la localisation du tracé.

Rencontre avec Mr Emmanuel BLAIRY, député du Pas-de-Calais - Ytres, le 29 septembre 2022

La procédure de concertation au printemps 2014

La concertation « approfondie » (5 septembre 2014)

- Convocation du maire de la commune par la préfecture en Mairie de Bapaume

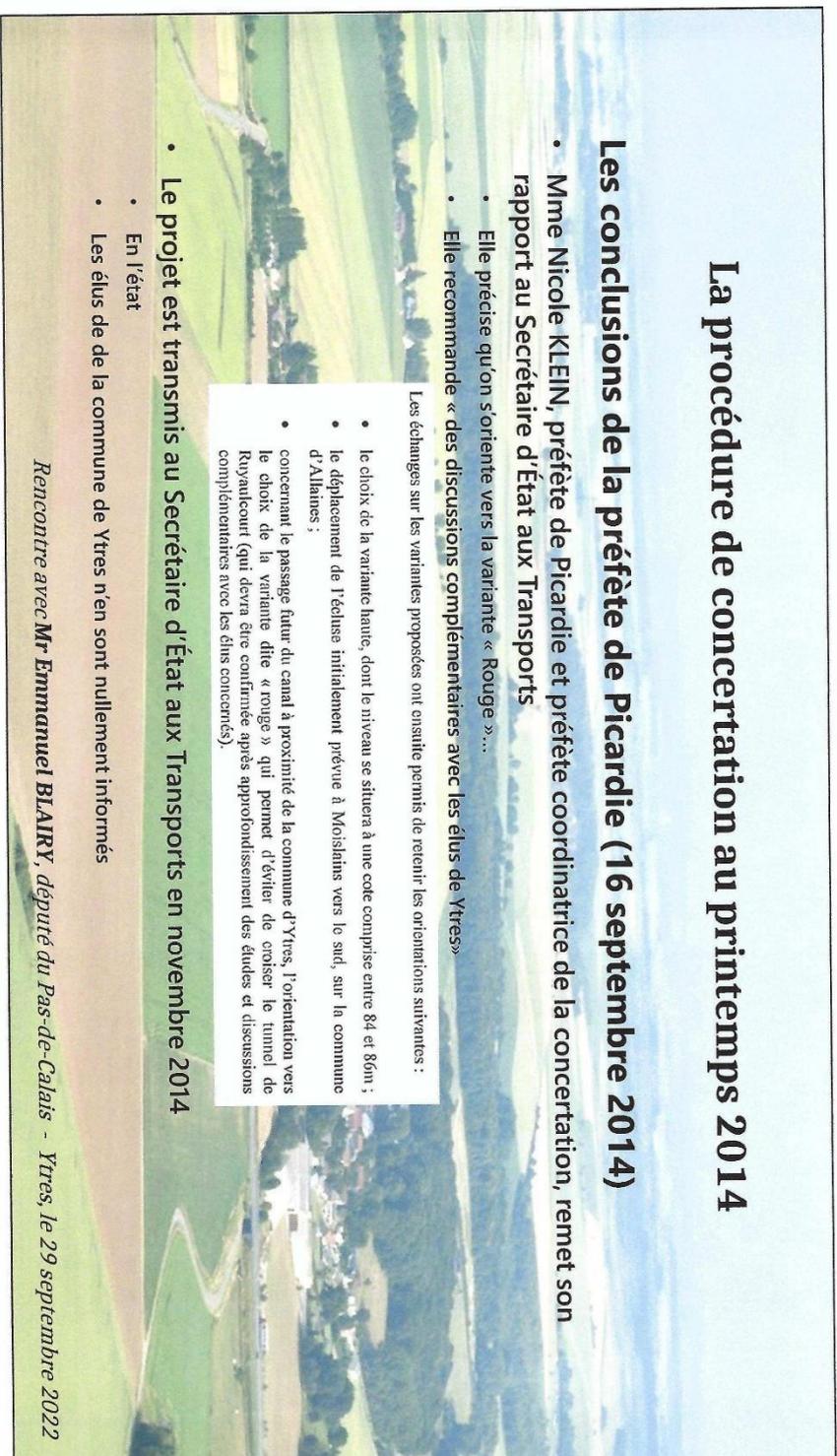
Une réunion d'échange concernant le tracé du canal à Ytres s'est déroulée le 5 septembre à la Mairie de Bapaume sous la présidence de M. Vincent Lecomte, de la préfecture du Pas-de-Calais, en présence de Jean-Jacques Cottel, président de la Communauté de communes du Sud Artois et du maire d'Ytres accompagnés de deux adjoints.

VNF et son conseil AREP ont soumis aux élus les esquisses d'insertion paysagère du canal dans son environnement citées ci-dessus. Le dépôt de terres est partie intégrante de ce nouveau paysage avec un modèle adapté et une vocation de promenade. Son emprise a été réduite du côté nord pour ne pas gêner l'écoulement hydraulique à proximité de l'autoroute A2.

Les élus ont reconnu l'intérêt des propositions d'aménagement pour la variante rouge. Le tracé vert peut paraître plus facile à faire accepter par les habitants, car il est plus éloigné du village et n'isole pas le secteur du cimetière, mais conduit à des emprises de dépôts plus importants. Une exposition à l'attention des habitants de la communauté de communes du Sud-Artois a été organisée au premier trimestre 2015 dans une approche plus globale des enjeux de ce territoire.



Rencontre avec Mr Emmanuel BLAIRY, député du Pas-de-Calais - Ytres, le 29 septembre 2022



La procédure de concertation au printemps 2014

Les conclusions de la préfète de Picardie (16 septembre 2014)

- Mme Nicole KLEIN, préfète de Picardie et préfète coordinatrice de la concertation, remet son rapport au Secrétaire d'État aux Transports
 - Elle précise qu'on s'oriente vers la variante « Rouge »...
 - Elle recommande « des discussions complémentaires avec les élus de Ytres »

Les échanges sur les variantes proposées ont ensuite permis de retenir les orientations suivantes :

- le choix de la variante haute, dont le niveau se situe à une cote comprise entre 84 et 86m ;
- le déplacement de l'éduse initialement prévue à Moislains vers le sud, sur la commune d'Alhains ;
- concernant le passage futur du canal à proximité de la commune d'Ytres, l'orientation vers le choix de la variante dite « rouge » qui permet d'éviter de croiser le tunnel de Ruyaucourt (qui devra être confirmée après approfondissement des études et discussions complémentaires avec les élus concernés).

- Le projet est transmis au Secrétaire d'État aux Transports en novembre 2014
 - En l'état
 - Les élus de la commune de Ytres n'en sont nullement informés

Rencontre avec Mr Emmanuel BLAIRY, député du Pas-de-Calais - Ytres, le 29 septembre 2022



Yves COURTAUX, cultivateur

Adhérent du Groupe d'Etudes et de Développement Agricole Pays'en Action Cambrésis
Membre de l'Association pour la Promotion de l'Agriculture Durable du Pas-de-Calais

18, rue Neuve
62124 YTRES
06.99.11.09.68
yves.courtaux@wanadoo.fr

Ytres, le 2 avril 2024

Commission d'Enquête Publique environnementale
Canal Seine Nord Europe
Mairie de Péronne
Place du Commandant Louis Daudré
80201 PÉRONNE cedex

Objet : Canal Seine Nord Europe – Enquête environnementale section de Passel à Aubencheul-au-Bac
Demande d'autorisation environnementale

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,
Mesdames, Messieurs les membres de la Commission d'Enquête,

Je suis cultivateur à Ytres, à proximité immédiate du canal projeté par la SSCNE.
J'ai apporté ma contribution à chaque enquête publique, à chaque consultation. Je n'ai jamais
reçu aucune réponse argumentée ; ou très rarement. Dans tous les cas, réponses ou pas, elles
ont été sans effet sur la définition du projet.
Je connais donc parfaitement l'inutilité de la présente démarche, et la complicité tacite des
commissions d'enquête avec le maître d'ouvrage.

Yves COURTAUX - 18, rue Neuve - 62124 YTRES

☎ 03.21.73.32.30 - 📞 06.99.11.09.68 - E-mail : yves.courtaux@wanadoo.fr

J'avais intitulé ma contribution à l'enquête publique de l'APSM de 2015 « un canal à tout prix ».

Ce que j'ai découvert dans les documents ici mis à disposition le confirme : la SSCNE, et tous ceux qui la soutiennent implicitement (élus, hauts-fonctionnaires, VNF) sont vraiment prêts à tout pour faire aboutir leur danseuse : mensonges, trahison des engagements, atteinte à la ressource en eau...

À vous de voir, commission prétendument indépendante si vous serez complices de cette manipulation.

Deux points essentiels retiendront mon attention :

- Le sort réservé au petit village de Ytres : les promesses non tenues qui avaient été faites par la préfète du Pas-de-Calais en 2015 ; et le site de compensation environnementale intitulé « Prairies et boisements de Ytres » qui doit être totalement reconsidéré.
- L'atteinte à la nappe phréatique au niveau des communes de Ytres et Ruyaulcourt : rabattement de nappe pendant les travaux, drainage de la nappe en phase d'exploitation et interaction directe avec la nappe au niveau de Ytres.

Le triste sort réservé au village de Ytres : la grande tranchée

Alors que le projet déclaré d'utilité publique en 2007 s'était montré relativement attentif aux impacts locaux, se tenant le plus possible éloigné des villages, la task force mise en place en 2014 pour faire aboutir le projet a décidé de passer en force et de rester sourde aux réclamations.

En 2007, le tracé était équidistant des villages de Ytres et Neuville-Bourjonval.

En 2007, les représentants des instances agricoles avaient obtenu un relèvement du bief de partage de la côte 95 au niveau 102,50 pour limiter déblais excédentaires et zones de dépôt.

En 2015, on vient couper le village de Ytres en 2 ; lui imposer une tranchée de 180 m de large et 48 m de profondeur à proximité immédiate de la zone bâtie.

Ce qui viennent confirmer les propos de Nicolas Bour lors du débat sur le REGL qui s'autorise à sortir de la bande DUP et à s'asseoir sur les engagements pris avec les Chambres d'Agriculture : **trahison n°1.**

Ce que vient confirmer le bilan de la consultation établi par VNF et remis à la préfète de région Picardie, affirmant « les avis sont partagés » alors qu'ils étaient unanimes et en faveur de l'alternative préservant son intégrité (annexe 1) : **mensonge n°1.**

Malgré tout, et parce qu'il nous a fallu avaler cette couleuvre, des aménagements ont été proposés à la commune de Ytres en Août 2015 pour remédier à l'effet de coupure résultant de cette grande tranchée, propositions faites sous l'égide de la préfète du Pas-de-Calais, Madame Fabienne BUCCIO (annexe 2)

Que découvrons-nous dans les documents ici dévoilés, 9 ans plus tard ? (*parce qu'entre temps, malgré les promesses faites en 2015, il n'y a eu aucune réunion participative associant élus et public pour poursuivre ce travail des aménagements connexes. Aucune*) : **trahison n°2.**

Nous découvrons que **TOUTES** les propositions d'aménagement ont été supprimées : le pont de haute valeur architecturale, les passerelles pour se rendre au bois de Ytres, les boucles de promenade, le large espace ouvert sur l'une des berges, les rampes d'accès. TOUTES. Unilatéralement : **trahison n°3**.

Pourtant, sur l'aménagement d'un espace large de loisirs au bas de la tranchée, VNF avait répondu très clairement à notre crainte de voir cette proposition augmenter considérablement le volume des déblais. Il s'engageait : « En raidissant les talus, cet aménagement n'augmente pas les déblais excédentaires. » Schémas à l'appui (annexe 3)
Pourquoi avoir supprimé cet aménagement puisqu'il n'amène aucune contrainte : **trahison n°4**.

En dehors de tous ces aménagements « optionnels », tous les visuels présentés depuis 2014 soulignaient que le canal, fortement enterré serait totalement invisible depuis le village ; qu'il n'y aurait pas d'enclavement visuel du village, que les co-visibilités avec Neuville-Bourjonval, Ruyaulcourt et Bertincourt seraient maintenues.
C'était même un argument de VNF en 2014 pour préférer la variante rouge : « vues panoramiques et points de vue lointains. »

Sur les talus, on projetait des « pelouses calcaires » qui laissaient l'horizon dégagé. (annexe 4)
Aujourd'hui, nous découvrons que le site de compensation « **Prairies et boisements de Ytres** », par ses plantations massives et imposantes enclave totalement le village, coincé entre l'autoroute A2 et ces pseudo-boisements.

Nous exigeons que ce site soit **entièrement revu**, et respecte les engagements antérieurs (cf annexe 5 pour l'identification des sites 1 à 8) :

1. **Suppression des boisements** sur les parties supérieures des talus (site 1, 2, 3 et 4) et remplacement par des pelouses sèches, parsemées de quelques bosquets épars qui n'entravent pas la perspective (dans la continuité du site 5).
2. **Suppression du boisement** masquant le cimetière (site 6) et aménagement paysager du délaissé ouvrant la perspective vers le cimetière, comme proposé par la concertation de 2014 (annexe 5).
3. **Suppression de la haie** surplombant le tunnel et aménagement en compensation d'une haie ÉQUIVALENTE en densité et en surface en haut du talus Est (site 7), de manière à maintenir une visibilité traversante et à intégrer l'espace agricole intercalaire à l'aménagement foncier.
4. **Modification du rétablissement de la RD7E** de manière à limiter les délaissés entre l'ancienne voie et la nouvelle, et réduire les emprises agricoles. La RD7e rétablie soit s'intégrer au contexte local et s'approcher des maisons existantes, en optant pour un pont avec un léger biais (3 à 4°) par rapport à la perpendiculaire.
5. **Suppression du « boisement »** en sortie de village (site 8), dérisoire en surface (1000 à 1500 m²) et rattachement du délaissé en question à la parcelle ZL23, pour une meilleure intégration de la nouvelle voirie au contexte (opération de suture à l'existant)

Ceci en complément de TOUS les aménagements promis par la Préfecture, et donc l'État, à la commune de Ytres en Août 2015.

La nappe de craie sur le secteur de Ytres Ruyaulcourt.

Le projet APSM2015 a décidé d'abaisser la côte du bief de partage de la côte 102,50 au niveau 85,60 NGF ; 16,90 m plus bas pour supprimer une écluse.

Rappelons qu'en 2006, avant discussion avec les Chambres d'Agriculture, le niveau était calé à 95 m NGF. Soit un plafond du canal au niveau 90,50.

On apprend dans le dossier **D47 EDD Barrage du bief 5 nord** que la nappe culmine au niveau de Ytres-Ruyaulcourt à l'altitude 87,30 ; que les travaux de terrassement et d'étanchéité vont nécessiter de rabattre la nappe à la côte 79,60 (plafond du CSNE à 81,10).

On comprend alors qu'en 2007, VNF, avec une côte mini à 95 (plafond à 90,50) s'interdisait toute interférence avec la nappe. Précaution jetée aux oubliettes en 2015 ; et bien entendu cachée, révélée clairement seulement aujourd'hui : **mensonge n°2**.

Croyez-vous que le projet aurait reçu approbation si de telles données avaient été portées à la connaissance de tous ? Est-il trop tard pour stopper ce projet fou ?

Ce projet va obliger :

- À rabattre la nappe de 8 mètres pendant les travaux : avec des débits d'exhaure moyens supérieurs à 600 m³/h pendant toute la durée des travaux. Soit 40 millions de m³ envoyés à la mer ;
- À drainer la nappe au moyen de tranchées drainantes au sud de la sortie du tunnel, pour éviter toute surpression sous le canal, ad vitam aeternam. Conséquence : prélèvement de 25 millions de m³/an sur la nappe.
- À maintenir le tunnel « en fonction », dont le niveau sera maintenu à la côte 83 pour contrôler le niveau de la nappe.
- À supprimer toute étanchéité sur 1 km de long, au niveau de l'ouvrage sur l'A2, de sorte que la nappe sera en interaction directe avec la nappe, contrairement à ce qu'affirment haut et fort VNF, puis la SSCNE depuis 10 ans : « il n'y aura pas de prélèvement dans les nappes phréatiques ». C'est faux : au moins 3 millions de m³, selon le maître d'ouvrage (annexe 6).

Plus les 22 millions de m³ prélevés dans la nappe pour alimenter la fameuse Tortille.

Ce projet faussement écologique de rétablissement de la Tortille, on en parle ?

Pourquoi, selon vous, il n'y avait pas de projet de rétablissement de la Tortille dans le lit du canal du Nord dans le projet DUP 2008 ? L'espace était libre (le canal du Nord) et il fallait trouver un moyen de le réhabiliter.

Pourquoi ? Parce ce n'était pas nécessaire et qu'il n'y avait pas d'eau pour l'alimenter !

Le projet de Tortille renaturée (une rivière dans un canal ? What else ?) n'est un prétexte, un exemple parfait de #greenwashing : la Tortille est rendue nécessaire pour évacuer l'eau drainée au niveau de Étrécourt-Ytres-Ruyaulcourt et qui pourrait venir mettre à mal la stabilité de l'ouvrage !

Tout simplement : un canal à tout prix, vous disais-je !

D'ailleurs, le débit de la Tortille est tellement mineur qu'on a prévu des pompages en amont de Moislains pour éviter que la commune ne soit inondée en périodes de hautes eaux.

Une conclusion s'impose si l'on veut ne pas porter atteinte à la ressource en eaux : remonter le NNN au-dessus de 95 NGF. Comme l'avait envisagé initialement VNF.

Une comparaison s'impose ici avec un autre canal à grand gabarit, le canal Rhin-Main-Danube qui relie l'hinterland du Rhin à celui de Danube, à l'instar du canal Seine Nord Europe qui veut relier les bassins de la Seine et de l'Escaut.

Le RMD part de Nürnberg au niveau 312,50 et s'élève à la côte 406 au niveau du bief de partage Hilpoltstein-Bachhausen, où l'altitude maximale est de 420 m. C'est-à-dire qu'il monte 93,50 m (406 – 312,5) des 107,50 m qui séparent point de départ et altitude du seuil de partage. Soit 87% du dénivelé.

Au passage, on notera que les déblais atteignent une hauteur maximale de 14 mètres.

En comparaison, le CSNE part de Compiègne (Venette) au niveau 31 et s'élève à la côte 85,60 au niveau du bief de partage Moislains-Marquion, alors que l'altitude max rencontrée est de 130 m. C'est-à-dire qu'il monte 54,60 m (85,6 – 31) des 99 m qui séparent point de départ et altitude du seuil de partage. Soit 55% du dénivelé.

Au passage, les déblais les plus importants atteignent une hauteur de 49 mètres.

Oui, avec ce canal, ses promoteurs se croient tout permis.

Un retour à la raison s'impose : il faut remonter le niveau du bief de partage.

Pour limiter les impacts à la ressource en eaux.

Pour limiter les impacts aux paysages.

Pour limiter les impacts aux populations des villages affectés.

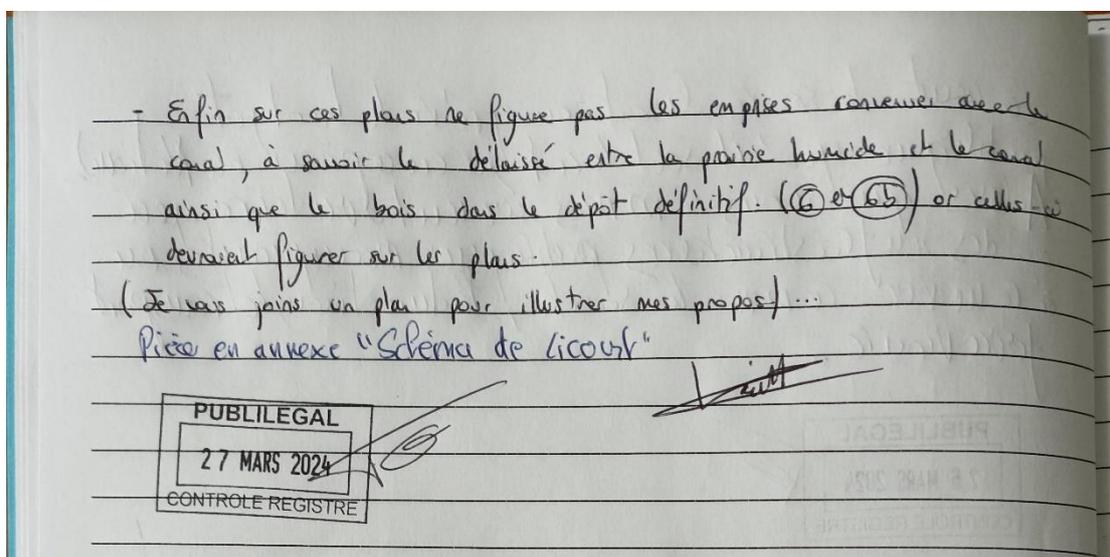
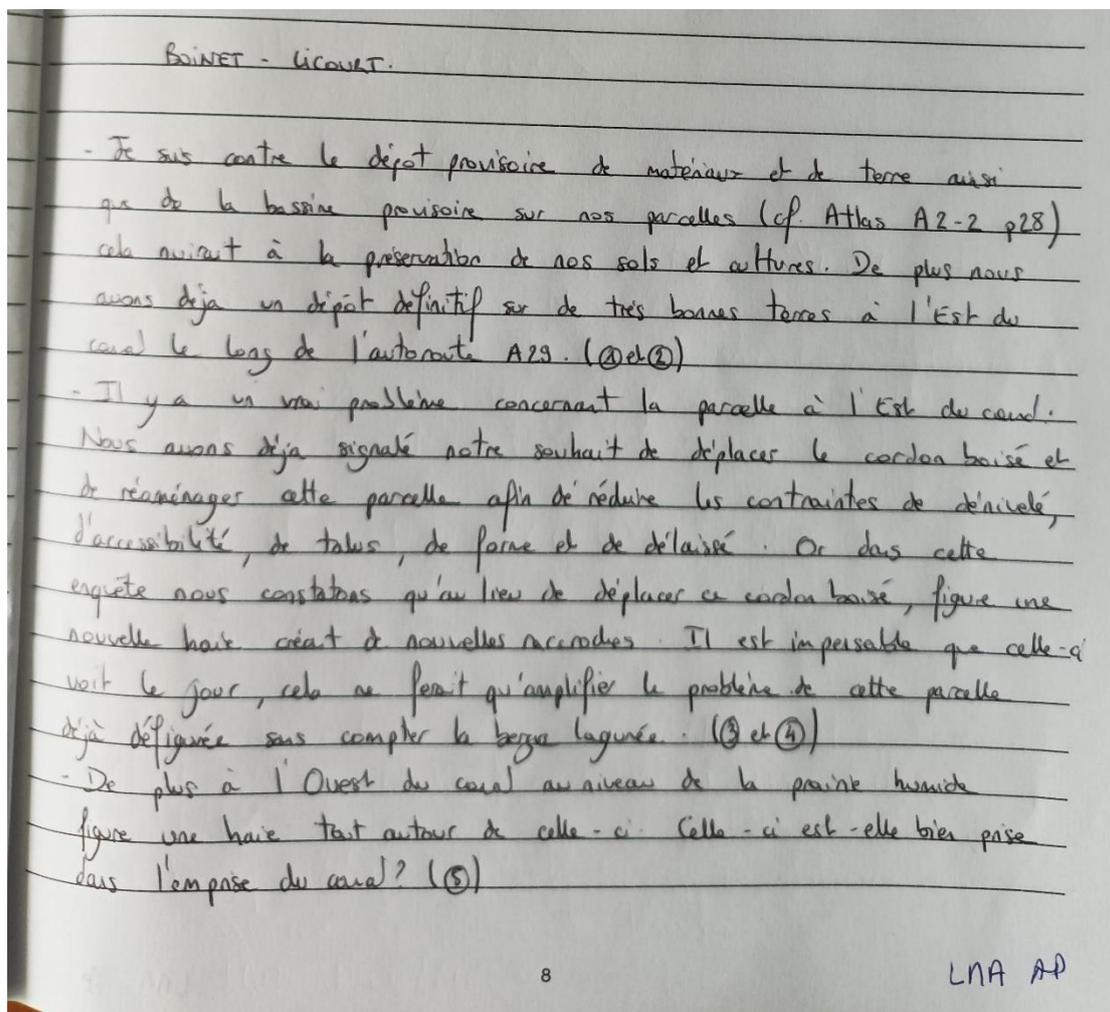
Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus sincères.

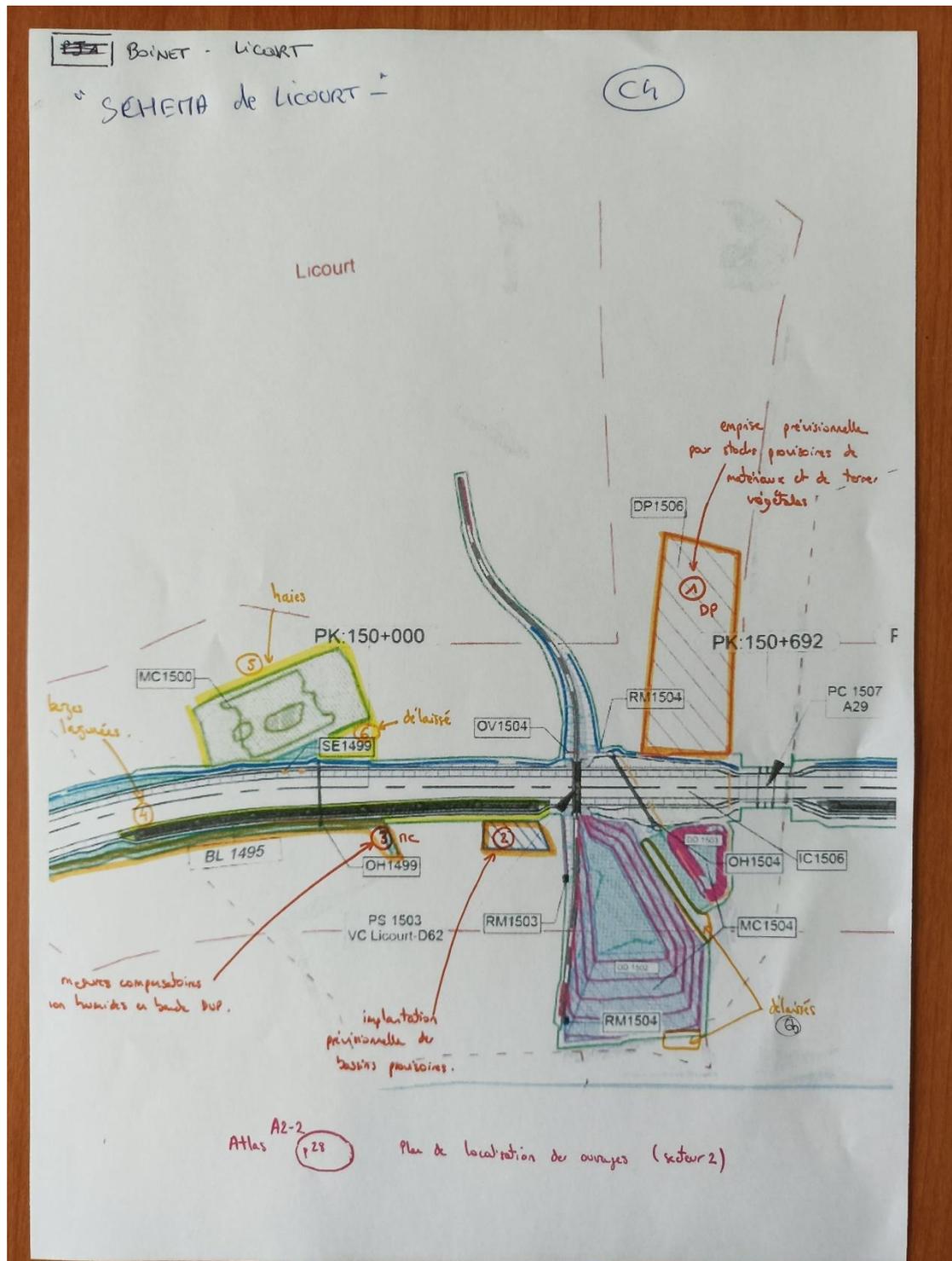
Yves Courtaux

R688 -

Date de dépôt : Le 26/03/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

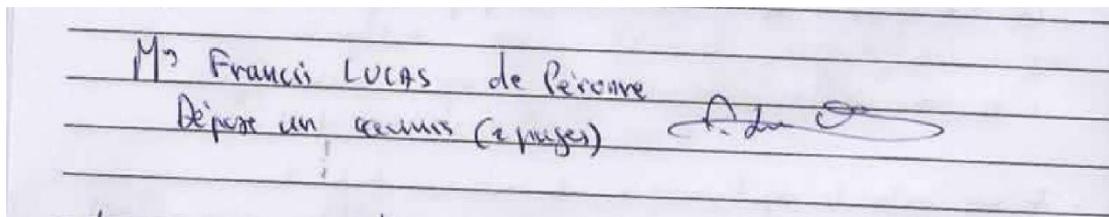




R689 - Francis

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier



(8)

1/2

Contribution à l'enquête d'utilité publique environnementale canal Seine-Nord Europe

Francis Lucas

2, rue d'Enfer

80200 Péronne

Mail : francislucas@orange.fr

Mesdames, Messieurs,

Parmi les nombreux points négatifs qu'apportera la réalisation du canal à grand gabarit, j'en ai relevé plusieurs qui me semblent importants.

Tout d'abord, une mobilisation de l'eau problématique et un impact sur la faune considérable. Le canal et la retenue de Louette à côté de Péronne vont contenir 35 millions de M3.

Le phénomène d'évaporation de ces surfaces beaucoup plus étendues qu'actuellement ainsi que les infiltrations inhérentes à un canal aussi vaste - il ne peut être étanche à 100%- nécessitera un remplissage régulier tout au long de l'année.

Le seul pompage évoqué se fera dans la rivière de l'Oise. Ce pompage va entraîner pour toute la région de Compiègne à la haute vallée de l'Oise, un préjudice hydraulique extrêmement important impactant les prairies inondables des régions de Noyon, Chauny et Guise.

De nombreuses espèces d'oiseaux protégées profitent de haltes migratoires sur le site et plusieurs y nichent. L'inventaire des oiseaux visés à l'annexe 1 de la directive 79-409-CEE réalisé sur le site note la présence de migrateurs comme : des cigognes noires, des milans noirs et royaux, des busards saint-martin, des pygargues ainsi que divers faucons et des grues cendrées.

D'autres sont nicheurs : butor étoilé, bihoreau gris, bondrée apivore, busard des roseaux, râle des genêts, échasse blanche, avocette, guifette noire, martin pêcheur, alouette lulu, pie grièche écorcheur. Sans compter toute l'avifaune habitant habituellement dans ces zones.

Leur habitat sera impacté durablement par le pompage régulier nécessaire à la mise en eau et à la remise régulière nécessaire au bon fonctionnement du canal.

CS

2/2

Une autre conséquence de l'assèchement de ces prairies sera que leurs propriétaires transformeront ces prairies en terres cultivées qui perdront ainsi leurs capacités à stocker du carbone. A une époque où l'on doit prendre en considération le réchauffement climatique, le projet ne me semble pas aller dans le bon sens.

Restant à votre disposition, veuillez agréer Mesdames, Messieurs mes salutations distinguées.

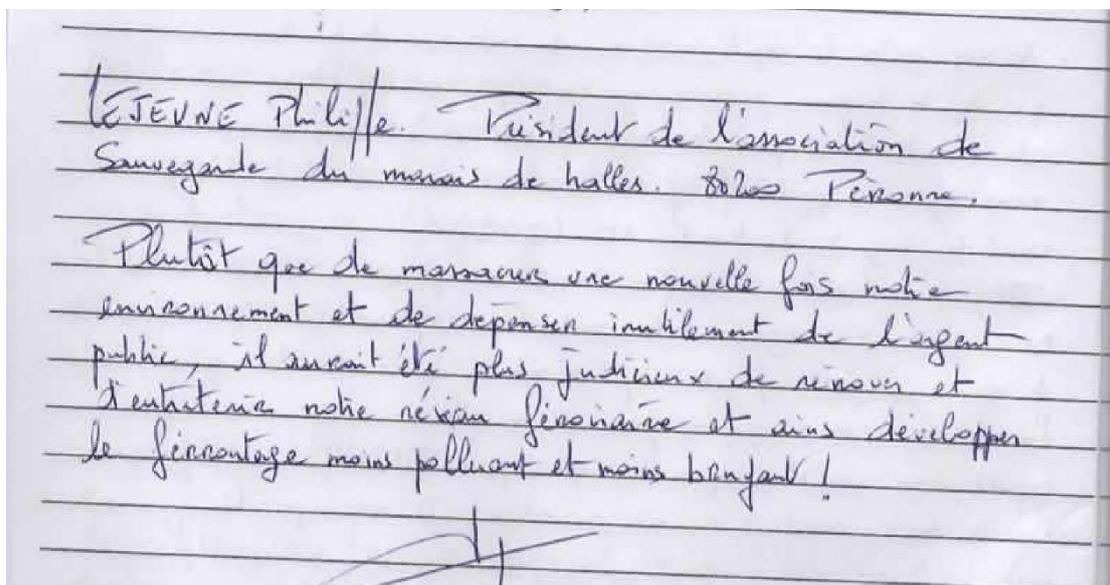
A Peronne
le 2 Avril 2024.

F. Luy

R690 - Philippe

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

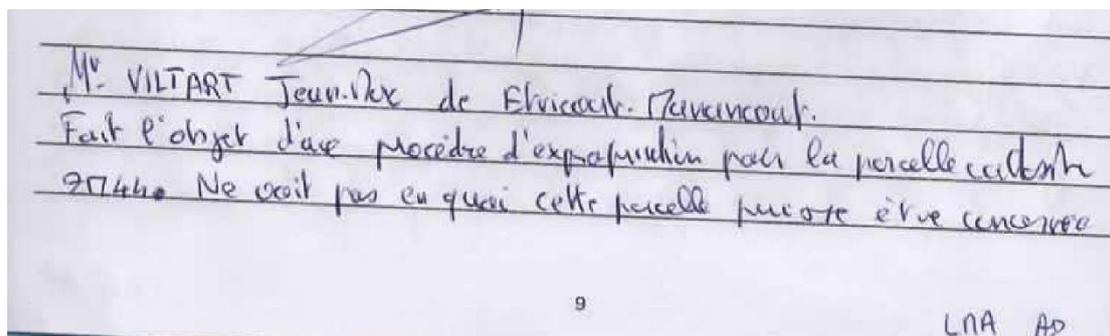


LEJEUNE Philippe. Président de l'association de
Sauvegarde du marais de halles. 80 ans. Personne.
Plutôt que de massacrer une nouvelle fois notre
environnement et de dépenser inutilement de l'argent
public, il aurait été plus judicieux de rénover et
d'entretenir notre réseau fluvial et ainsi développer
le flottage moins polluant et moins bruyant !

R691 - Jean-Marc

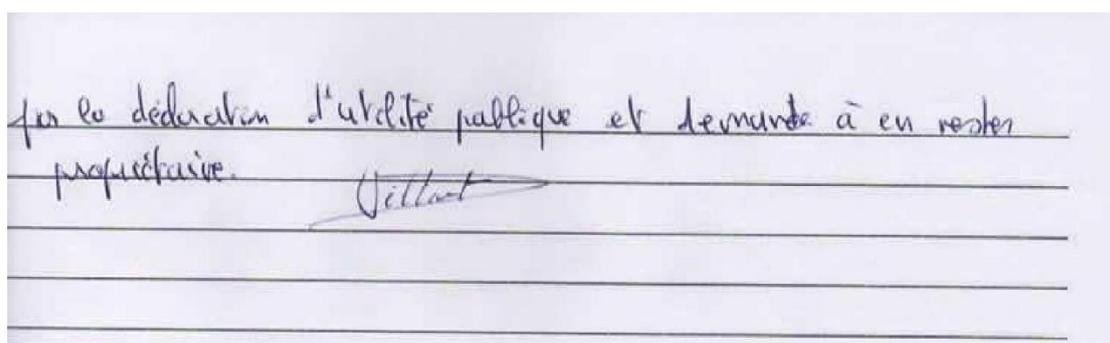
Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier



M^r VILTART Jean-Marc de Etréault-Gennevilliers.
Fait l'objet d'un procédé d'expropriation pour la parcelle cadastrée
97440. Ne voit pas en quoi cette parcelle pourrait être concernée

9 LNA AD



par la déclaration d'utilité publique et demande à en rester
propriétaire.

Viltart

C692 -

Date de dépôt : Le 25/03/2024 à 18:20:00

Lieu de dépôt : Par courrier

	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES DU PAS-DE-CALAIS
54-56, Avenue Roger Salengro BP. 136 62054 ST-LAURENT-BLANGY CEDEX	
Pôle FD CONSEILS ☎ 03 21 60 57 13	Mairie de Péronne Président de la commission d'enquête 3 place du Commandant Louis Daudre 80200 PERONNE
Objet/ demande de prolongation de la durée de l'enquête publique CSNE	
SAINT LAURENT BLANGY	
LE 25 MARS 2024	
Monsieur le Président de la commission d'enquête,	
<p>Les exploitants agricoles sont les premiers impactés par la mise en œuvre de ce projet du canal Seine Nord Europe.</p> <p>L'enquête publique portant sur le dossier d'autorisation environnementale du Canal Seine Nord Europe se déroule du 4 mars au 2 avril. Le sujet environnemental notamment sur la mise en œuvre de la compensation environnementale préoccupe fortement la profession agricole. Nous sommes très vigilants quant à la préservation du foncier agricole.</p> <p>Ce dossier portant sur les secteurs 2,3 et 4 de travaux est très conséquent. L'étude et l'analyse de ce dossier de plus de 14000 pages est complexe et prend un certain temps.</p> <p>C'est pourquoi, et comme le permet l'article L123-9 du code de l'environnement, nous vous sollicitons afin d'obtenir un prolongement de la durée de l'enquête publique pour une durée maximum de 15 jours.</p> <p>Nous vous prions de croire, Monsieur le commissaire d'enquête, en l'expression de mes sincères salutations.</p>	
Madame DELBARRE La Présidente de la FDSEA 62	

C693 - Jean-Paul

Date de dépôt : Le 26/03/2024 à 18:21:00

Lieu de dépôt : Par courrier





C6

Direction Stratégie Territoriale et Habitat
Affaire suivie par : Pierre RAMOND
Tél. : 01.34.41.91.42
Courriel : pierre.ramond@cergypontoise.fr
PR/CL n° 43047

**Monsieur le Président de commission
d'enquête publique relative à la réalisation
et l'exploitation du canal Seine-Nord**

3, place du commandant Louis DAUDRE
80200 PERONNE

A l'attention de Monsieur ALLONNEAU

Cergy-Pontoise, le 28 MARS 2024

**Objet : Contribution à l'enquête publique relative à la réalisation et l'exploitation du canal
Seine-Nord**

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le courrier que j'ai dressé à Monsieur le premier ministre concernant le projet du canal Seine-Nord Europe.

Je vous remercie de bien vouloir verser ce courrier au registre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale en vue des travaux nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du canal grand gabarit Seine-Nord Europe, que vous présidez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de respectueuses salutations

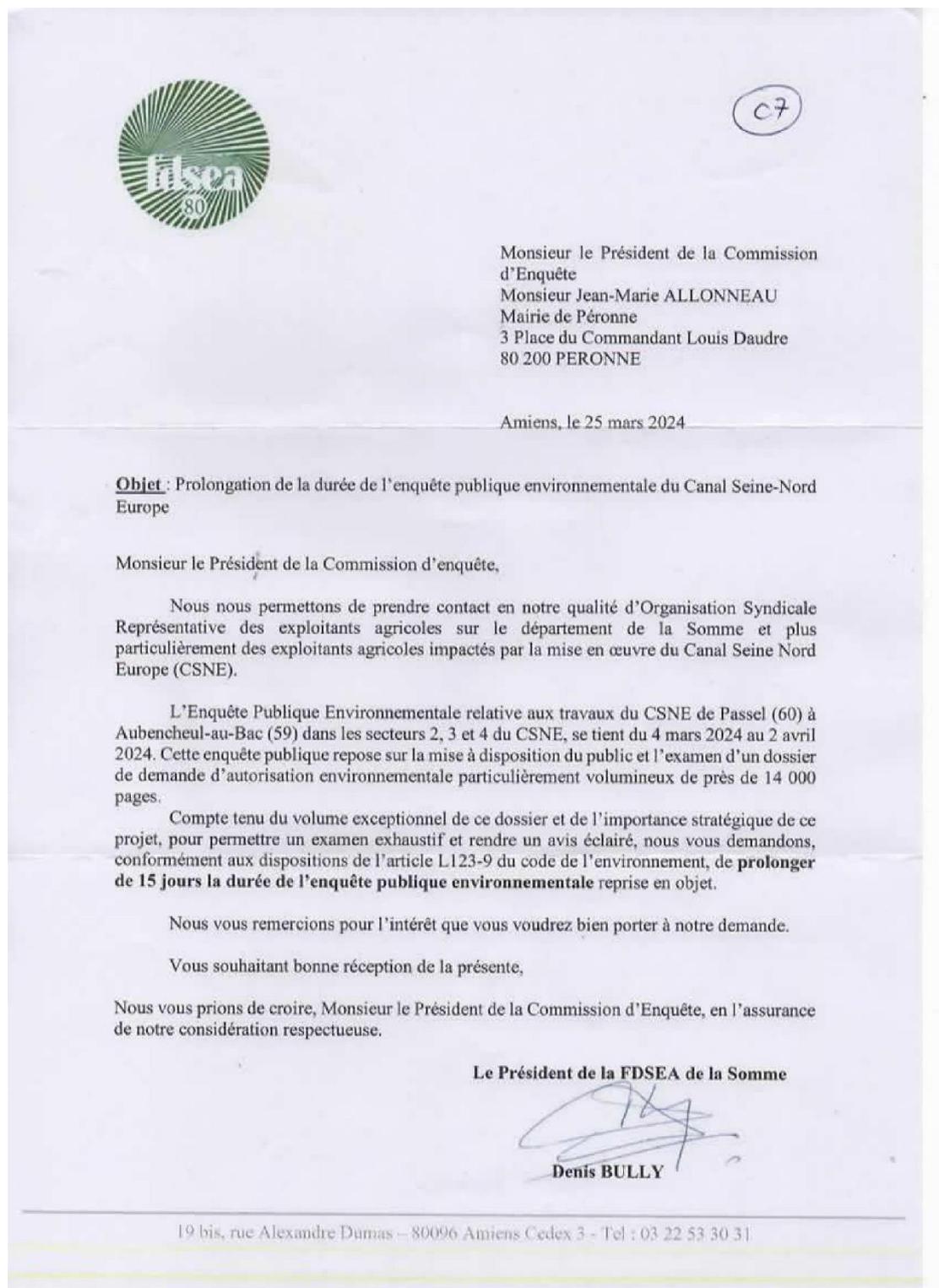
Jean-Paul JEANDON
Président

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE CERGY-PONTOISE
Hôtel d'agglomération
Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
T 01 34 41 42 43 - F 01 34 41 42 44
courrier@cergypontoise.fr

C694 - Denis

Date de dépôt : Le 25/03/2024 à 18:21:00

Lieu de dépôt : Par courrier



C695 - Françoise

Date de dépôt : Le 18/03/2024 à 18:24:00

Lieu de dépôt : Par courrier



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
SOMME**

19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3
Tél. : 03 22 33 49 00

Bureau d'Abbeville
12 rue René Digneon
80100 Abbeville
Tél. : 03 22 20 47 38

Bureau d'Estrées-Mons
Station de l'Éira
2 domaine Brunehaut
80200 Estrées-Mons
Tél. : 03 22 85 32 10

Bureau de Villers-Bocage
44 rue du Château d'Eau
80240 Villers-Bocage
Tél. : 03 22 93 51 20

accueil@somme.chambagri.fr
www.somme.chambre-agriculture.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 188 002 513 000 11
APE 9411 Z

Mairie de Péronne
**Monsieur le Président de la commission
d'enquête**
Monsieur Jean-Marie ALLONNEAU
3 Place du Commandant Louis Daudre
80200 PERONNE

(C9)

Amiens, le 18 mars 2024

N/Réf. : YD - N°240318LTFC
Objet : Prolongation de la durée de l'enquête publique environnementale du Canal Seine-Nord Europe

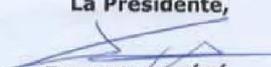
Monsieur le Président de la commission d'enquête,

L'Enquête Publique Environnementale (EPE) relative aux travaux du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) de Passel (60) à Aubencheul-au-Bac (59) dans les secteurs 2, 3 et 4 du CSNE, se tient du 4 mars 2024 au 2 avril 2024. Cette enquête publique repose sur la mise à disposition du public et l'examen d'un dossier de demande d'autorisation environnementale particulièrement volumineux de près de 14 000 pages.

Dans la Somme, ce dossier a été présenté succinctement aux personnes publiques associées lors d'un groupe de travail qui s'est tenu le 23 février 2024 à Péronne sous l'égide de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme.

Compte tenu du volume exceptionnel du dossier et de l'importance stratégique de ce projet, pour permettre une consultation sereine et son examen exhaustif, je vous demande, conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, de **prolonger de 15 jours la durée de l'enquête publique environnementale** reprise en objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,

Françoise CRÉTÉ

C696 -

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 18:26:00

Lieu de dépôt : Par courrier



Mairie de Mesnil-Bruntel
33 Grande Rue 80200 Mesnil-Bruntel

(C10)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE MESNIL-BRUNTEL

Membres en exercice : 8
Membres présents : 7
Votants : 7
Date de convocation : 06 mars 2024
Date d'affichage : 06 mars 2024

Objet : Enquête publique environnementale du Canal Seine Nord-Europe

L'an deux mil vingt quatre, le vingt mars, à 19H00, le Conseil municipal de MESNIL-BRUNTEL, Somme, régulièrement convoqué, à la mairie, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de PAYEN Jean-Dominique, Maire,

Etaient présents : PAYEN J-D, VANEGUE L, BECQUET J-M, GOMBART P, LABELLE Jacques, LABELLE Jonathan, MOREL N,

Absente excusée : LEGER M-F

Secrétaire de séance : GOMBART Patrick

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête publique environnementale du Canal Seine Nord-Europe se déroule du 04 mars au 02 avril 2024, le dossier d'enquête est consultable sous forme dématérialisée aux horaires d'ouverture de la mairie.

Monsieur Le Maire rappelle les enjeux environnementaux lié à la réalisation du Canal SNE et précise que la commune bénéficiera de mesures compensatoires par la restauration physique de la Somme avec comme objectifs : la restauration des courants maîtres (désenvasement), la lutte contre les espèces envahissantes (Jussie) et réhabiliter les zones humides par comblement des zones en eaux libres.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'enquête publique environnementale mais souhaite avoir des précisions sur la localisation communale de ces travaux et des interrogations écrites ci-dessous :

Le Conseil Municipal s'interroge sur les effets de pression de l'ouvrage CSNE sur les réseaux hydrauliques et notamment sur les zones humides, plus généralement sur la ressource en eau dans le temps avec le réchauffement climatique.

Téléphone: 03.22.84.96.30 - Email: mairie.mesnil-bruntel@laposte.net



R697 - Benoit

Date de dépôt : Le 26/03/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

3^{ème} journée : Mardi 26 Mars 2024 - de 15h00 à 18h00

Monsieur BERLU Benoit Agriculteur sur la commune de VAUCHELLES.

Il faudrait prévoir des bouses suffisamment grande pour que l'eau de pluie et de ruissellement puissent s'écouler correctement au niveau de la VC de Vauclelles à hauteur du Bassin BA 1215 car actuellement le fossé est plus haut que la route à certains endroits, également prévoir des aménagements assez large surtout dans les virages pour les engins agricoles.

Penser également des passages pour les animaux songliers, chèvres etc...

Fait à Beaulieu - les - Fontaine à 16h27.

le 26/03/2024

Berlu

R698 - Frédéric

Date de dépôt : Le 26/03/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

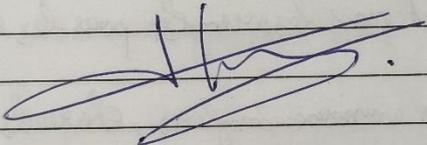
Monsieur Frédéric LEROY
Président de l'association des chasseurs d'Écuilly.
L'association détient actuellement sur son
territoire de chasse, les droits de chasse confiés
par les exploitants agricoles sur un espace
de terres agricoles et proximité du Bos du Quésnoy,
sur la commune d'ÉCUILLY -
relong de la RD 76 allant de Beaulieu Les
Fontaines à Fretay Le Château, au sud de la
centrale électrique -

22

Ces terres agricoles doivent être acquises
par la SCSE pour en faire un site de
compensation écologique.

l'association des chasseurs d'Écuilly
souhaite conserver ses droits de chasse
sur ce site - elle est disposée à une rencontre
avec la Société du CSNE pour préciser les
modalités d'exercice de ce droit de chasse.

A Beaulieu Les Fontaines le 26 Mars 2024.
Frédéric LEROY -



R699 - P

Date de dépôt : Le 26/03/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

⑦ De nombreux habitants de Nozle pratiquent le vélo et la marche à pied en empruntant en toute sécurité le chemin rural de St Jacques à Longpis dit chemin de bar qui débouche sur la vélo route du canal du Nord. Avec la construction du canal seine nord, ce chemin va être coupé. Si le volet environnemental est bien servi dans le projet, la mobilité douce est oubliée. Pour assurer la sécurité des usagers qui veulent rejoindre

6

AD

la vélo route du canal du nord au lieu dit le Bis-pont, je souhaiterais la prise en compte d'une piste cyclable. Celle-ci conditionne l'élargissement du passage inférieur sur la RD 930 avec deux tracés possibles :

- 1) Utiliser le chemin de bar restant puis longer en bas de talus le canal seine nord par rejoindre le passage inférieur et continuer jusqu'au bis-pont
- 2) Réaliser une piste cyclable depuis la sortie de l'agglomération le long de la RD 2930 et 930, traverser le passage inférieur et continuer jusqu'au bis-pont.

Quelque soit le tracé (mais préférence au n°2), ce serait le premier maillon d'une piste cyclable qui à plus long terme pourrait relier Nozle à Ham

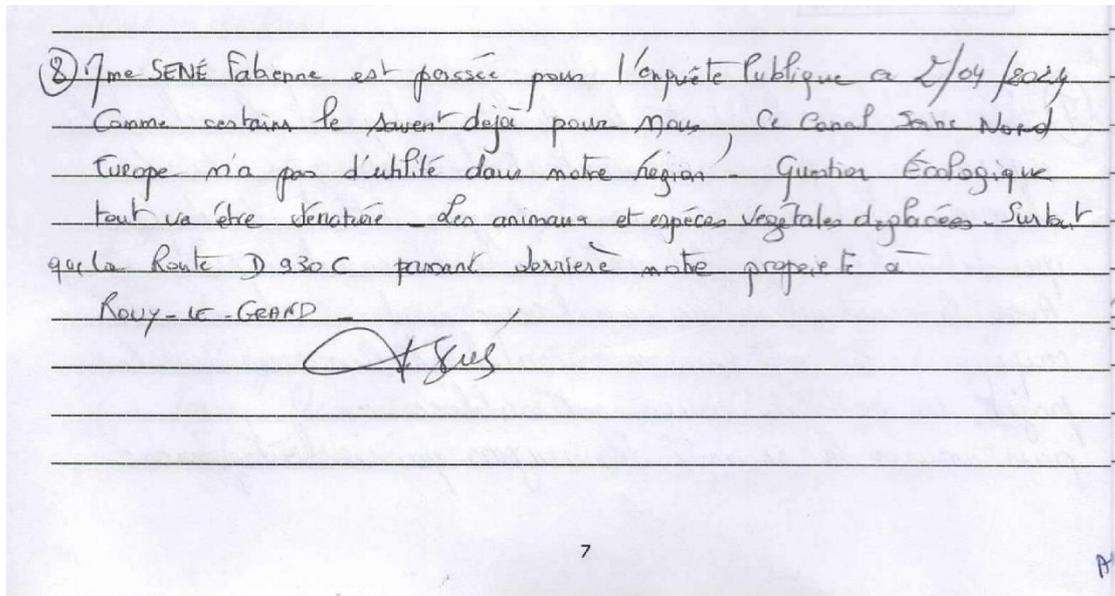
J. Deleuclous
Adjoint maire de Nozle

P. Mistral
Directeur Technique Nozle

R700 - Fabienne

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

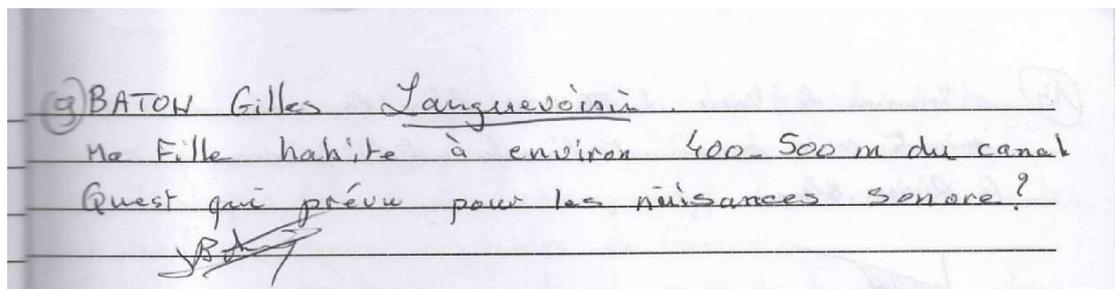
Lieu de dépôt : Sur un registre papier



R701 - Gilles

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

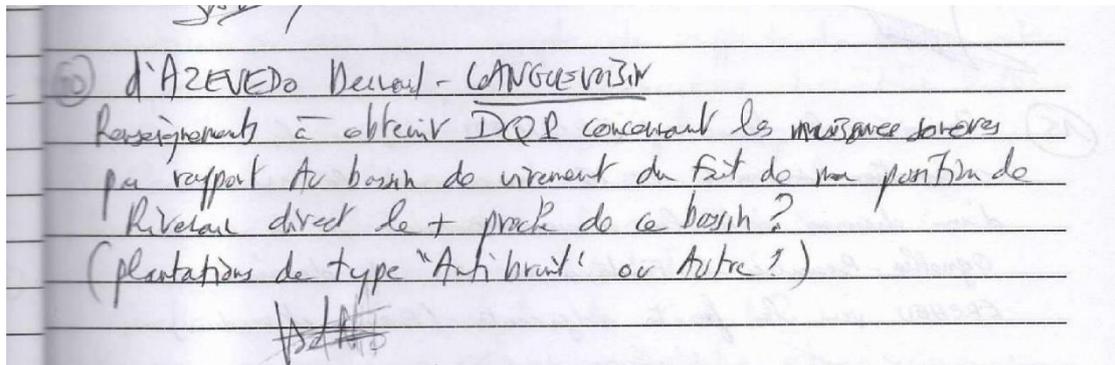
Lieu de dépôt : Sur un registre papier



R702 -

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

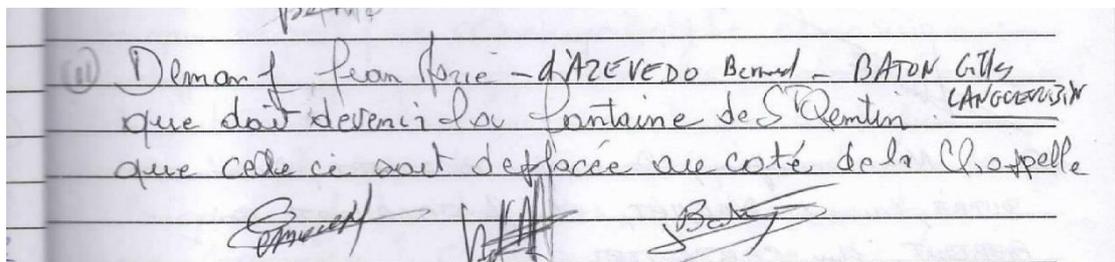


② d'AZEVEDO Bernad - LANGUESVIEUX
Renseignements à obtenir DQP concernant les nuisances sonores
par rapport Au bouch de virement du fait de son position de
Rivelaie direct le + proche de ce bouch ?
(plantations de type "Anti bruit" ou Autre ?)
WAA

R703 -

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier



② Demande Jean Pierre - d'AZEVEDO Bernad - BATON Gilles
que doit devenir la fontaine de St Quentin LANGUESVIEUX
que celle-ci soit déplacée au côté de la Chapelle
Baton WAA

R704 - Dominique

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

⑫ Nous soussignés Dominique BODDAERT, DUPRE Bertrand
Laurent BOQUET, Philippe JACQUART, Eric BERTOUT
Guy CARPENTIER
et Dominique Le Maire D'ERCHEU
Déposons ce jour la réclamation N°12 avec pièces
jointes photos plans et lettres (pièce jointe 2)

~~Boddaert~~
~~Dupre~~
~~Boquet~~
~~Jacquart~~
~~Bertout~~
~~Carpentier~~
~~D'Ercheu~~

(2)

Monsieur le Commissaire enquêteur

Nous soussignés Dominique BODDAERT, Bertrand DUPRE, Laurent BOQUET, Philippe JACQUART, Eric BERTOUT, Guy CARPENTIER,
Tous agriculteurs à ERCHEU (80400),

Et Monsieur le Maire d'ERCHEU,

Déposons la réclamation ci-après :

Pour la compréhension, nous joignons un plan à notre réclamation et deux photos.

Les eaux des parcelles exploitées par Messieurs STERLIN et DE THEZY situées aux points de niveau 80-85-90 s'écoulent vers le point de niveau 75 sur le plan ci-joint et forment ainsi des plans d'eau non-exploitable.

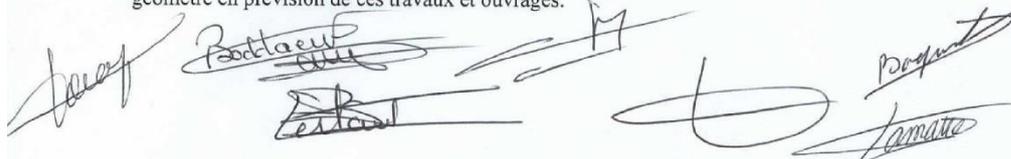
Les photos C et D avec le plan d'eau étant situées à droite de la route ERCHEU – FRETOY LE CHATEAU – CAMPAGNE.

Des vieux collecteurs et drains existent déjà mais peu efficace (collecteurs et drains en terre cuite).

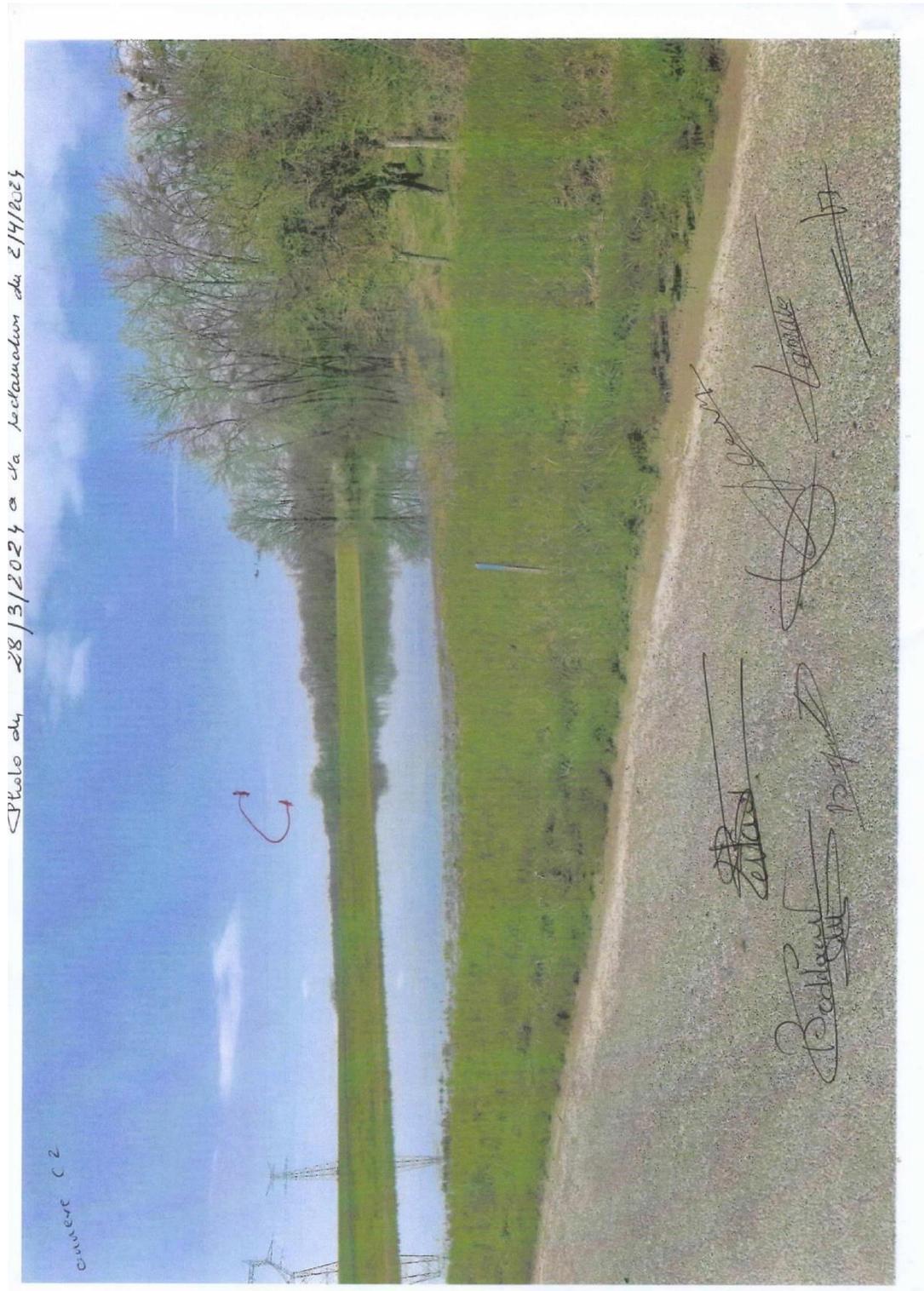
Nous pensons qu'un bassin de rétention (voir bassine) pourrait être aménagé au point le plus bas 75 en rouge sur le plan ci-joint (deux possibilités A et B en rouge).

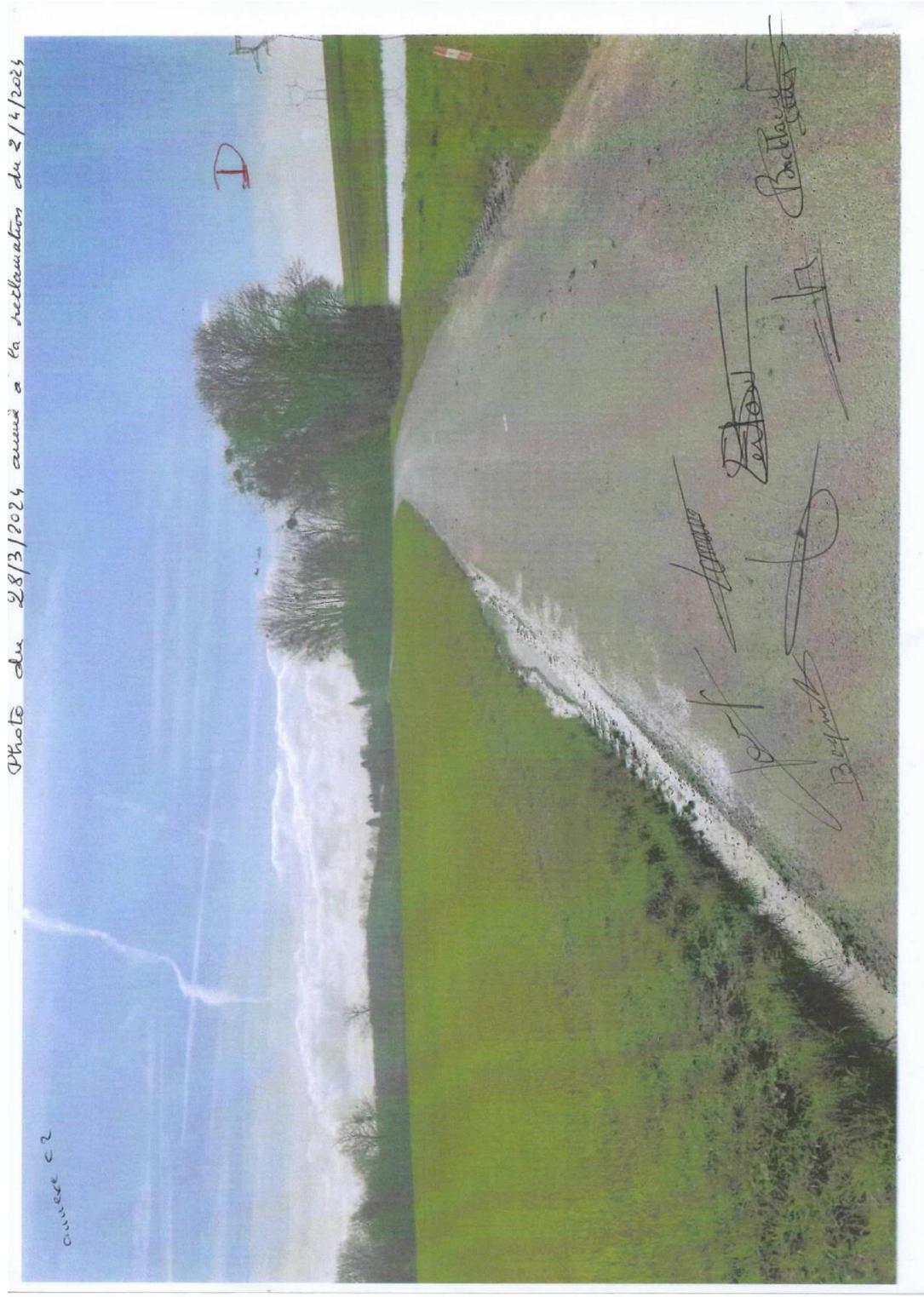
Des travaux hydrauliques, collecteurs, station de pompage et bassin de rétention nous semblent obligatoire.

Des parcelles de terre (appartenant à la SAFER – voie navigable) ont déjà été réservées par le géomètre en prévision de ces travaux et ouvrages.



Annexe de l'observation no 12 du registre d'enquête
3 photos jointe
1 lettre.





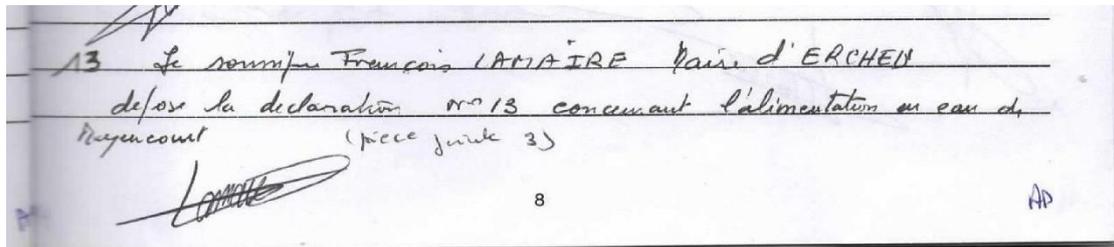




R705 - François

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier



(3)

no 13

Je soussigné François LAMAIRE, Maire d'ERCHEU, dépose la réclamation suivante :

La commune d'ERCHEU alimente la commune de MOYENCOURT en eau potable par une canalisation traversant la plaine au lieudit Champs d'Artois en partant du Château d'Ercheu pour aller au coin du cimetière de Moyencourt.

Cette conduite doit passer en dessous du futur canal.

Qu'avez-vous prévu à ce sujet ?

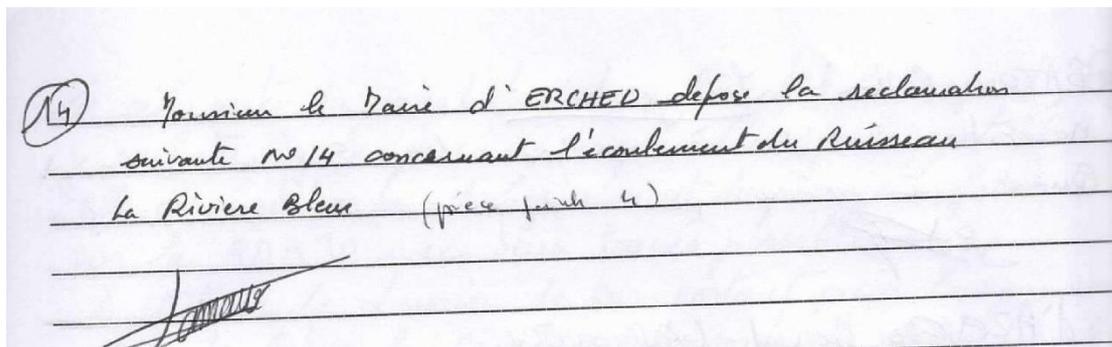


Annonce à l'observation n° 13 du registre d'enquête

R706 -

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier



(14) J'ai remis le Maire d'ERCHED deposer la réclamation
suivante n° 14 concernant l'emboulement du Ruisseau
La Rivière Bleue (pièce jointe 4)

~~XXXXXXXXXX~~

CC

M

Monsieur le Maire d'ERCHEU expose :

Les eaux de pluie de la Commune s'évacuent par un ruisseau dit « Rivière bleue » souvent colmaté.

Il y aurait lieu de prévoir des caniveaux ouverts en béton pour rendre l'écoulement plus facile et éviter les dépôts de manière à éviter l'inondation de la commune.

D'autre part, il y aurait lieu de prévoir des drains d'un mètre de diamètre entre le nouveau canal et la nouvelle route au lieudit « Petit Bois de Ham ».

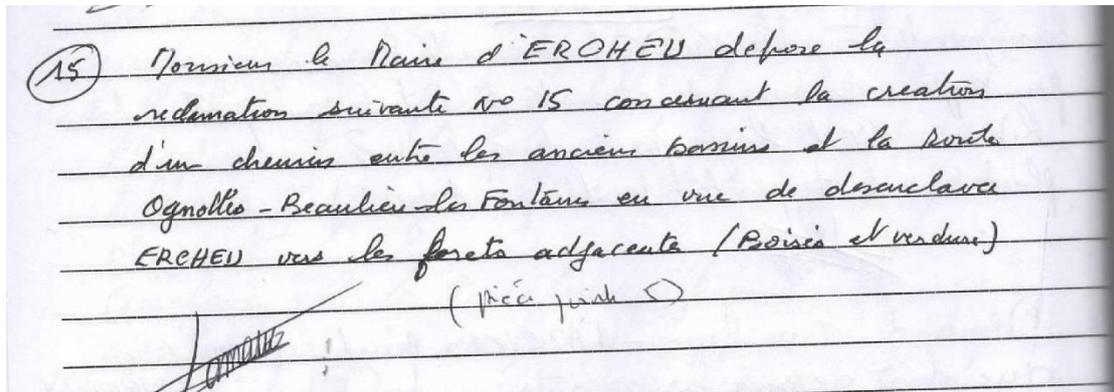


Annexe de l'observation 14 du registre d'enquête

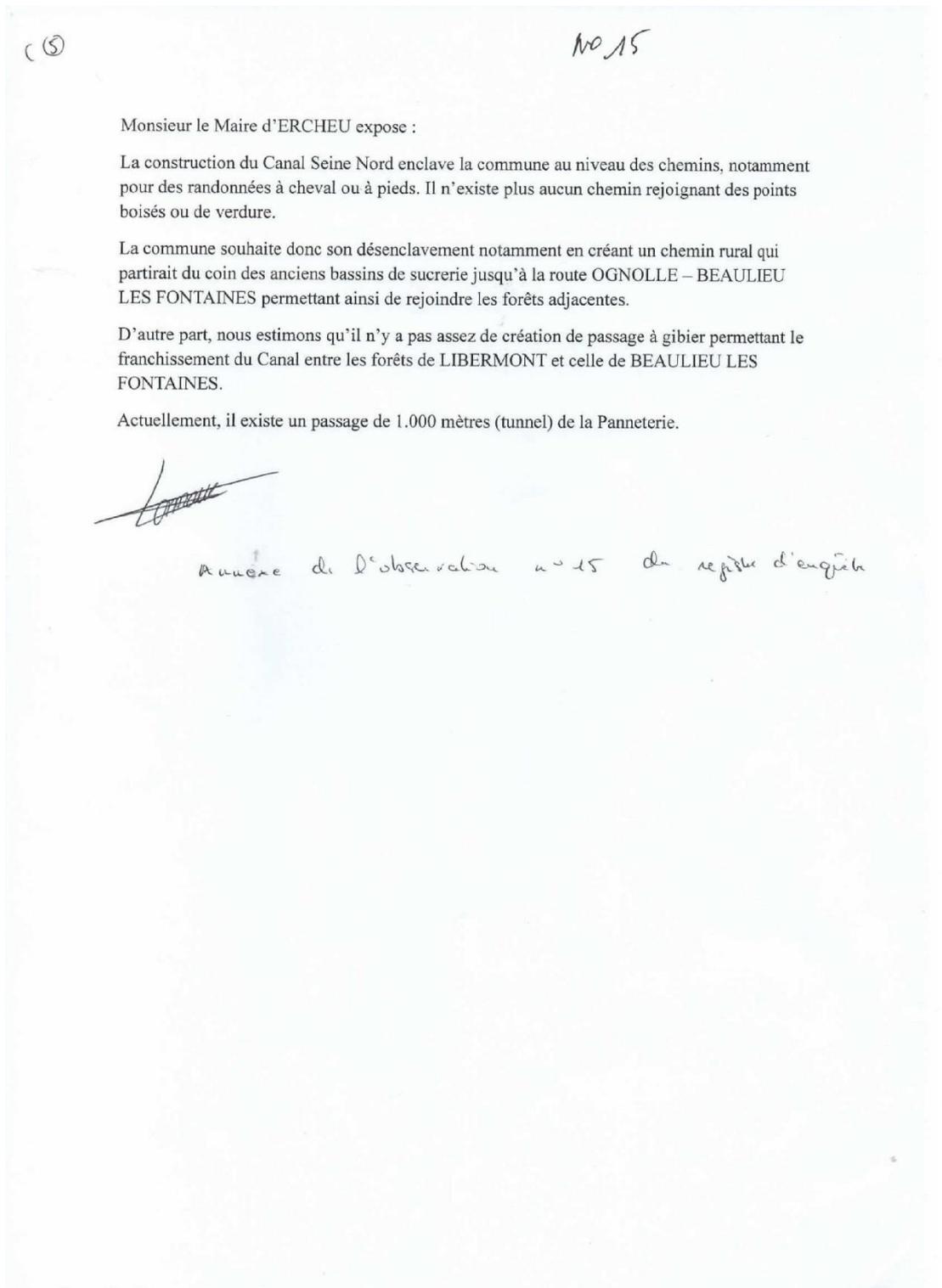
R707 -

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier



15) Monsieur le Maire d'ERCHEU dépose la
redemption suivante n° 15 concernant la création
d'un chemin entre les anciens terrains et la route
Ognolle - Beaulieu-les-Fontaines en vue de désenclaver
ERCHEU vers les forêts adjacentes (Poisie et vendues)
(pièce jointe ↘)



R708 - Dominique

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

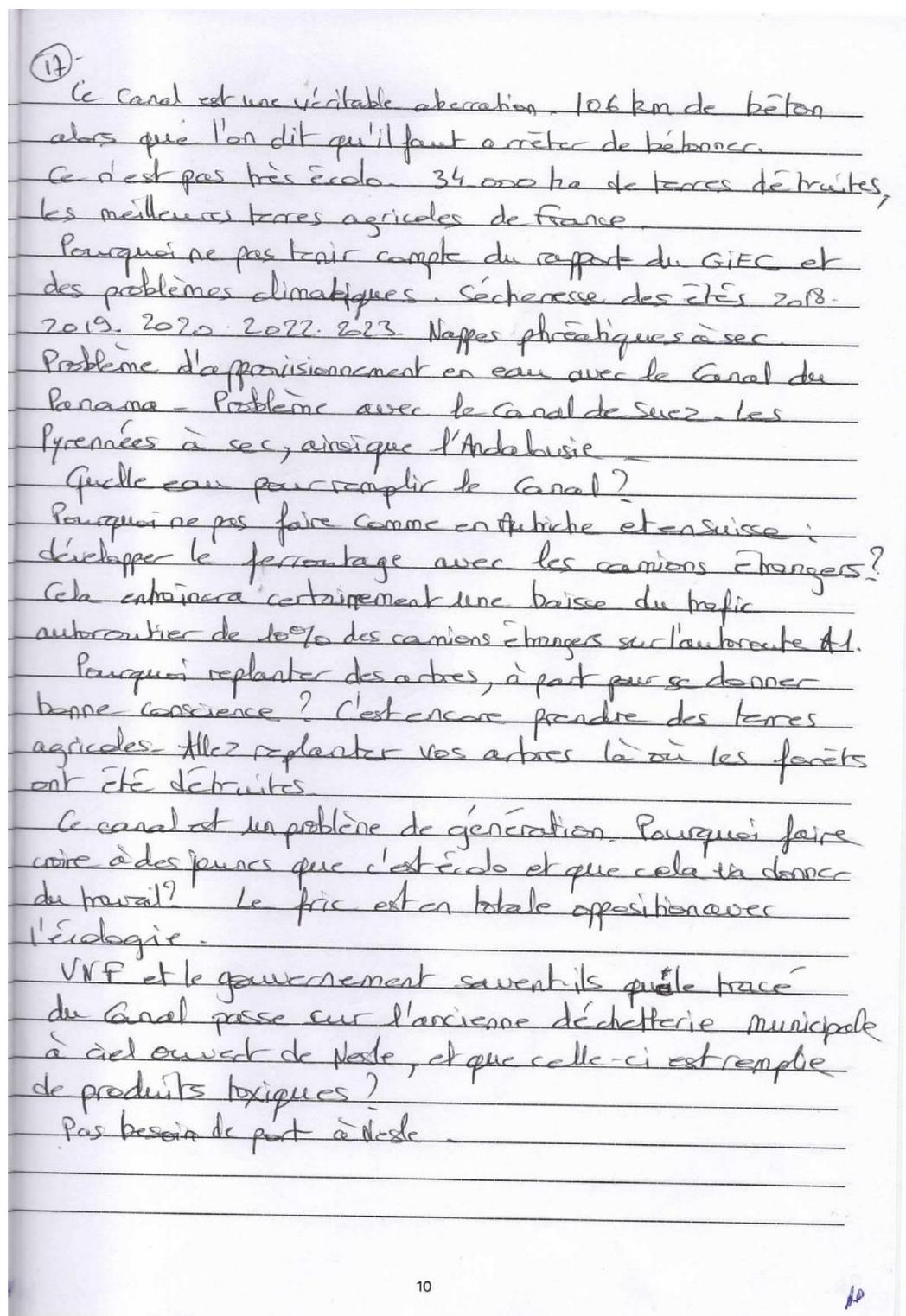
16 Nous soussignés, Dominique BODDAERT, Bertrand
DUPRÉ, Laurent BOQUET, Philippe JACQUART, Eric
BERTOUT, Guy CARPENTIER
déposons la réclamation suivante quant à l'écoulement
des eaux.
Nous craignons ~~une~~ stagnation des eaux
d'écoulement et de boues le long du futur canal
qui va être un obstacle au renouvellement
qui aura vos preuves ce sujet
Nous souhaitons connaître les solutions

~~Bertout~~ ~~Boquet~~ ~~Boddaert~~
~~Jacquart~~ ~~Carpentier~~ ~~Dupré~~

R709 -

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier



C710 - Eric

Date de dépôt : Le 01/04/2024 à 13:36:00

Lieu de dépôt : Par courrier

C 1

Eric Denys de Bonnaventure
6 place de l'Eglise
80400 Breuil
Tél. : 06 63 01 11 42

Commission d'enquête publique environnementale Canal Seine Nord Europe
A l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête
Maire de Péronne
3 place du Commandant Louis Daudré
80200 Péronne

Breuil, le 1^{er} avril 2024

Objet : Enquête publique environnementale Canal Seine Nord Europe

Monsieur le Président,

Dans le cadre des travaux du futur canal, un pont va être construit sur la commune de Moyencourt. Il sera très haut et la route permettant d'y accéder sera en pente sur une grande longueur. Cet ouvrage, nouveau, entraînera un ruissellement conséquent des eaux de pluie.
Côté est de ce pont, la route va aboutir dans une zone humide où les parcelles agricoles sont toutes drainées. Il est donc primordial de gérer les eaux de manière à ce que cette zone ne se trouve pas saturée et de veiller au bon écoulement et à l'évacuation des eaux de ruissellement (création de fossés, entretien des fossés et rivières existants).

Sur la commune de Breuil, le futur canal va venir couper la route communale n°1. Celle-ci, aujourd'hui, est située sur un point bas et assure l'écoulement des eaux de ruissellement. Cette route est amenée à disparaître. Il est donc indispensable de prévoir un fossé, suffisamment profond, permettant de récupérer et d'évacuer les eaux, fossé qui viendra se connecter à un autre plus en aval. Là aussi il faut veiller à entretenir les fossés et rivières afin d'assurer le bon écoulement.

Dans cette zone, l'eau n'est pas très loin en profondeur et apparaît facilement en surface lors d'épisodes pluvieux. Il est là aussi primordial de veiller au rétablissement des réseaux de drainage et à leur bon fonctionnement.

Au nord de l'actuelle parcelle ZA3, à proximité de la parcelle ZA4, une zone serait à drainer car elle peut rester très humide.

A ce jour, nous ne connaissons pas l'impact qu'aura la masse représentée par le nouveau canal sur les nappes situées à proximité. Il faut se garder de résurgences d'eau qui pourraient en découler et toujours veiller au bon écoulement dans des zones qui ont des difficultés à absorber.

La construction de ce nouveau canal va entraîner la suppression de routes et la création de nouvelles. Il faut envisager des routes suffisamment larges. Faute de quoi l'on ne pourra pas se croiser dans de bonnes conditions (car scolaire, camion, ensembles agricoles), les accotements seraient rapidement défoncés voir projetés sur la route en conditions humides. Un minimum est de 5.50 mètres, idéalement 6 m. Pour exemple la route de Billancourt menant à Languevoisin-Quiquery qui a dû être élargie pour les raisons précédemment citées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



R711 - Jean-Paul

Date de dépôt : Le 23/03/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

M^r Jean-Paul Cathelain
Président Association Amateurs d'Herminet
Concernant le canal Seine Nord, Prévoit sur
Hautsainct, Herminet, Regardant des parties de
pandanus, des plantations de Haies champêtre avec
des essences locales.
Interdit le long du Canal l'implantation d'Herminet
qui ne fera que défigurer le paysage sachant que
ce jour nous sommes à l'attention au niveau des Ecoliens

R712 - Sandrine

Date de dépôt : Le 27/03/2024 à 10:00:00

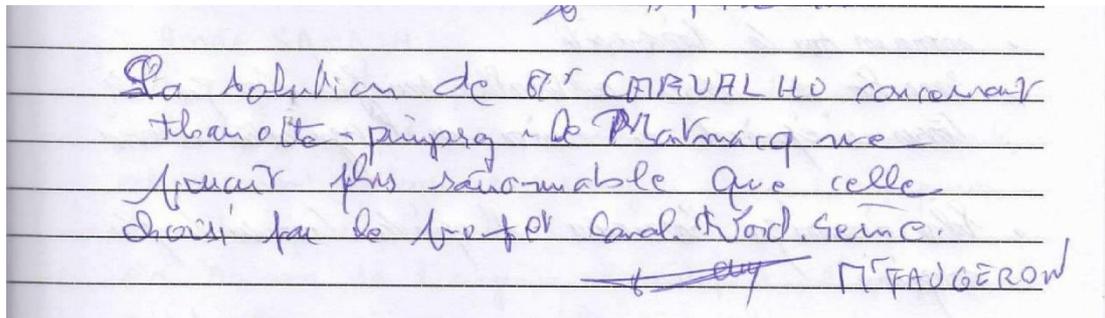
Lieu de dépôt : Sur un registre papier

FAGERON Sandrine adjointe au maire de
Corlepon
Nous nous inquiétons de la reconstruction des
berges de l'Oise à l'issue des travaux,
entre Pont-l'Évêque et Ribécourt.
Retrouveront-elles leur caractère sauvage
et leur biodiversité ? Espérons-le.
Fageron
B. PROTIN

R713 -

Date de dépôt : Le 27/03/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

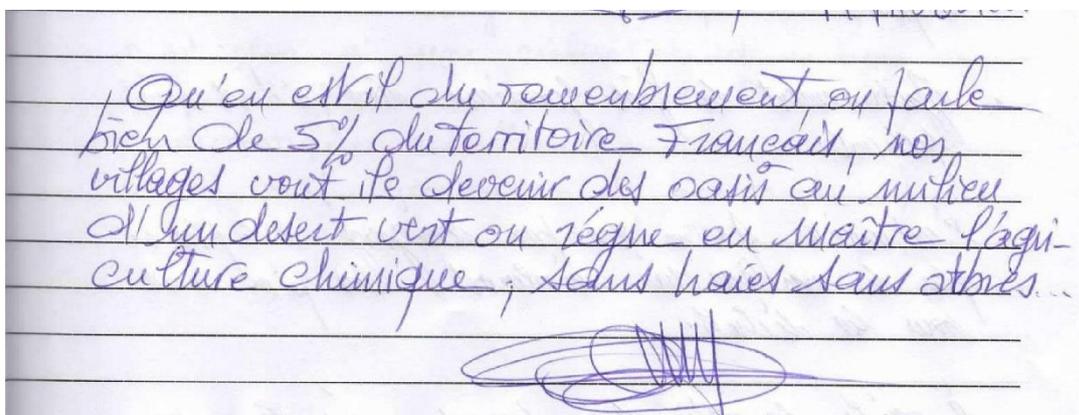


La solution de M^r CARVALHO concernant
l'habitat - papyrus - de Matmorq me
paraît plus raisonnable que celle
choisie par le préfet Canal Nord Seine.
~~_____~~ M^r FAUGERON

R714 -

Date de dépôt : Le 27/03/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

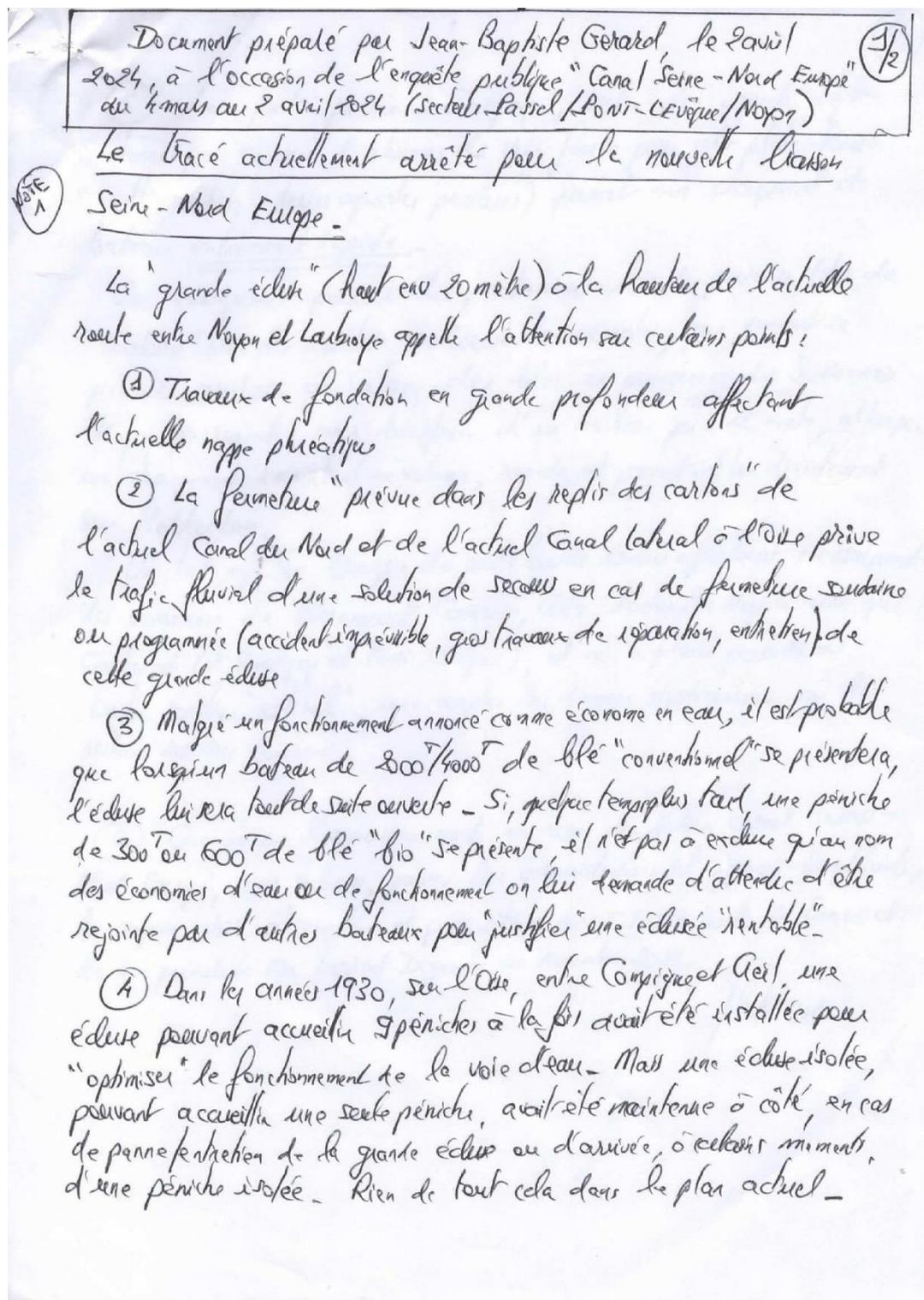


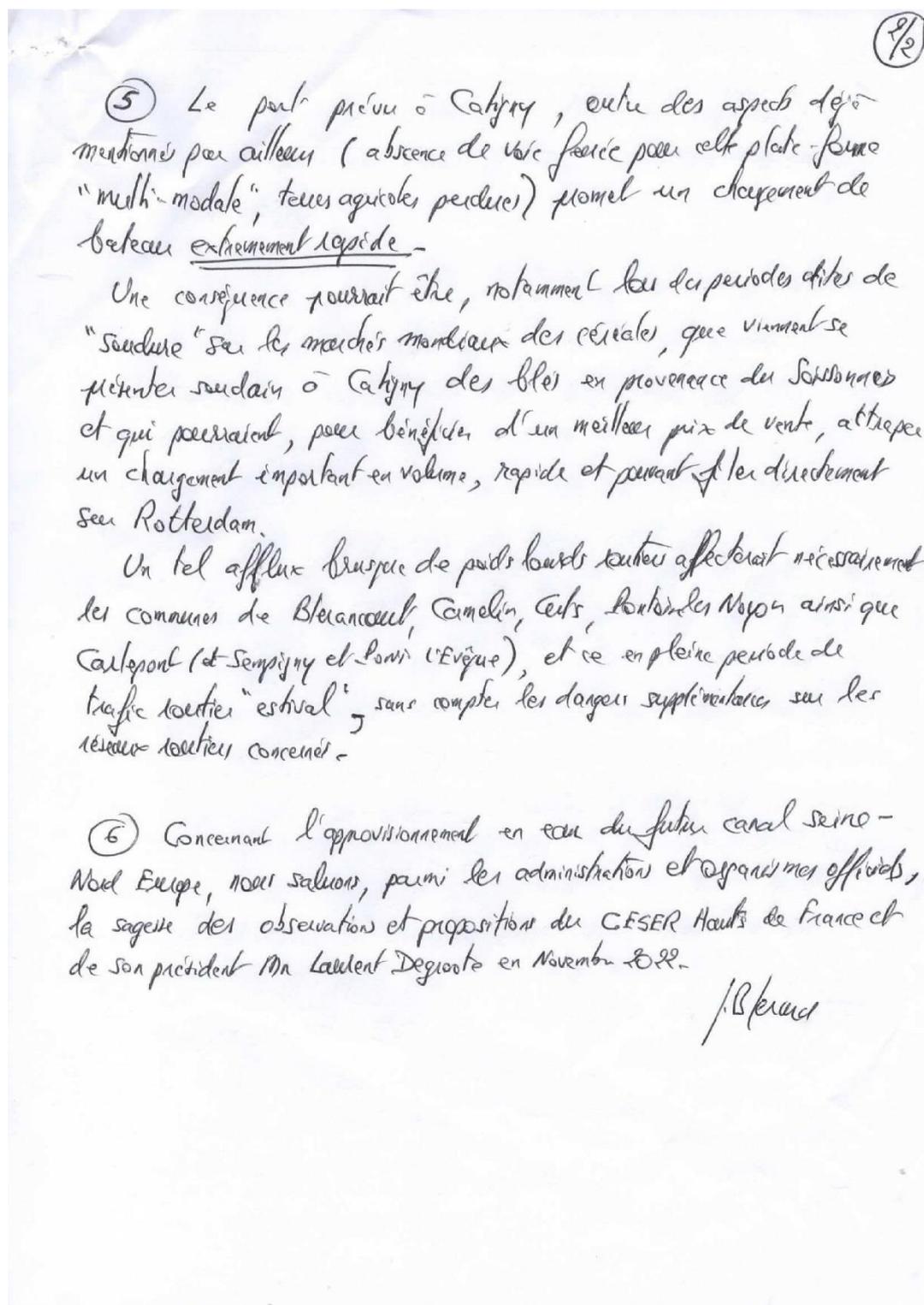
Qu'en est-il du renouvellement ou faule
bien de 5% du territoire Français, nos
villages vont ils devenir des oasis au milieu
d'un désert vert ou régime en maître l'agri-
culture chimique, sans haies sans arbres...
~~_____~~

R715 - Jean-Baptiste

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 16:42:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier





NOTE 2

III. — M. le Président donne ensuite quelques détails sur la découverte d'ossements fossiles, faite il y a quelques jours, près de Pont-l'Évêque, dans les fouilles du Canal du Nord.

Source : Comité archéologique et historique de Noyon
Tome 25^e Première partie, paru en 1927 (Imprimerie-Librairie Dallongeville à Noyon)
Comptes rendus et mémoires lus aux séances 1913-1914
Séance du 16 juillet 1913 sous la présidence de M. le Chanoine Tassus, président du Comité

Les destructions subies par Noyon en mai/avril 1918 expliquent l'impression fautive en 1927 de ce compte-rendu d'une séance du 16 juillet 1913

Il s'agit d'un squelette de mammouth, malheureusement brisé par l'excavateur. Les parties principales ont été dispersées. Il ne reste qu'un fragment de défense de 1^m85 de longueur et de 55 centimètres de circonférence, pesant 80 kilog. On estime que la longueur de la dent était de 3^m50 environ. D'autres débris d'ossements pétrifiés ont été exhumés au même endroit.

Le terrain dans lequel ces objets ont été découverts fait partie du diluvium de la vallée de l'Oise, qui atteint un peu plus bas une épaisseur de près de 30 mètres. Ce dépôt, ainsi que l'a constaté M. Graves, contient quantité de fossiles roulés, des bois pétrifiés, des ossements d'éléphant, de rhinocéros, de cheval et de cerf.

En 1813, les travaux d'établissement du canal latéral à l'Oise avaient déjà fait découvrir des machelières d'éléphant vis-à-vis du Mont Renaud, sur Sempigny, à Varesnes, et à l'écluse Saint-Hubert, près de Babœuf. On a signalé aussi, à plusieurs reprises, des ossements fossiles de différents mammifères à l'ancienne gravière de la Bretelle, près de Mondescourt.

Document préparé par Jean-Baptiste Gérard, le 30 mai 2024, à l'occasion de l'enquête publique "Canal Seine-Nord Europe" du 4 mai au 2 avril 2024 (secteurs Passel/Pont-l'Évêque/Noyon) -

Archives: extrait du journal « La Croix » du 5 juillet 1913

Intéressante découverte dans l'Oise

En creusant le canal du Nord, sur les bords de l'Oise, à Pont-L'évêque, près Noyon (Oise), l'excavateur a mis au jour, sous une couche de sable de 6 mètres environ, un fossile de mammouth, des ossements pétrifiés de renne, et d'autres animaux, des sabots qui paraissent être des sabots d'âne, et des minerais de fer et de cuivre, du bois pétrifié et des morceaux de charbon de bois. On n'a découvert jusqu'ici aucune trace certaine d'industrie humaine.

(Reproduit dans "Pont-l'Évêque Infos" Mai 2022)

Le rappel présenté dans cette page est pour attirer l'attention des autorités et organismes compétents ainsi que des entreprises en charge de l'exécution de travaux dans cette zone de la vallée de l'Oise.

Il se peut que, vers Pont-l'Évêque et Passel, le sous-sol, assez divers, recèle toujours quantité de ces ossements pétrifiés. Peut-être un autre squelette de mammouth nous y attend-il...

J. B. Gérard

Document préparé par JB Gerant le 2 avril 2024, à l'occasion de l'enquête publique "Canal Seine - Nord Europe" du 4 mars au 2 avril 2024

NOTE
3

Intérêt pour le Canal Seine-Nord Europe, la Ville de Noyon et le Pays Noyonnais de maintenir en fonctionnement dans les décennies à venir les deux écluses actuelles de Pont L'Evêque & Noyon sur l'actuel Canal du Nord ainsi que la section de l'actuel canal du Nord entre Pont L'Evêque et Campagne.



- ① Aménager entre l'écluse de Pont L'Evêque et celle de Noyon une première zone d'attente pour stationnement de petites barges (vides ou pleines) en attendant leur regroupement dans un corps de plusieurs barges. En raison de l'intérêt de cette zone d'attente pour le futur Canal SNE, le fonctionnement et l'entretien des deux ~~écluses~~ écluses pourrait être à la charge du Canal SNE.
- ② Aménager entre l'actuelle route de Noyon vers Larbroye et l'actuel Port de Noyon, une zone d'accueil des plaisanciers désireux faire une halte à Noyon et une zone d'activités nautiques. Pour se rendre compte où il faudrait implanter l'accès à une telle zone, on peut se rendre rue d'Antoin dans le quartier de Beauséjour.
- ③ Aménager sur l'actuel Port de Noyon, une zone dédiée à la logistique urbaine fluviale. Voir dans ce domaine les réalisations/projets de Urban Logistic Solutions qui s'appuie sur le couple Fret Fluvial/vélos cargo pour approvisionner les centres villes et éventuellement récupérer les emballages des commerçants locaux. Le futur port de Cahyny est trop éloigné pour être un outil de la logistique du dernier kilomètre.
- ④ Autres activités à implanter : production/redistribution de Biochan -



I Trois innovations invitent à réfléchir sur l'utilisation par la logistique de demain des canaux de gabarit type Freycinet.

- **les projets « Watertruck »(Communauté européenne) et « Watertruck Plus »(Flanders Institute for mobility)** qui ,sur les réseaux de canaux secondaires, promeuvent l'utilisation de petites barges, motorisées ou poussées, et leur regroupement en de plus grandes unités lorsqu'elles atteignent des voies d'eau plus importantes(annexe 1=7 pages).
- **Des caisses mobiles de livraison urbaine adaptées au gabarit Freycinet** : les essais techniques menés par le groupe de travail « Logistique Ile-de-France » ont été conclus favorablement en 2015 (annexe 2=6 pages).
- **La conception et la construction de bateaux de gabarit Freycinet pouvant transporter 6 conteneurs 40 pieds (12 EVP)**. C'est l'objet de l'étude menée par le Port autonome de Strasbourg, la région Alsace et Voies navigables de France pour pré-acheminer depuis l'intérieur des terres (région de Saverne) les conteneurs de différents industriels (brouettes Haemmerlin, machines agricoles Kuhn, brasserie La Licorne, la Scierie et Caisserie de Steinbourg), sur le canal de la Marne au Rhin(gabarit Freycinet) avant leur transbordement à Strasbourg sur des navires rhénans vers leur destination à l'export(annexe 3=3 pages).

II Le Noyonnais présente une opportunité géographique de réussir l'articulation grand gabarit-petit gabarit dans le transport fluvial.

- C'est à la **même hauteur d'eau**, que le futur canal Seine-Nord , à Pont-L'Evêque/Passel communiquera avec l'actuel canal latéral à l'Oise. Ce canal, de gabarit Freycinet, va jusque Chauny et Tergnier et offre, sur ce parcours, une liaison vers l'Aisne(Bourg-et-Comin) et une vers la Somme (St Simon/Ham).
- La plate-forme multimodale envisagée au nord-ouest de Noyon gagnerait à être complétée par une utilisation « moderne » de ce réseau de canaux « Freycinet » à l'Est de Noyon (annexe 4 pages).

III Cette opportunité serait amplifiée si les nombreux travaux de réparation des ponts routiers qui enjambent ce réseau Freycinet étaient l'occasion d'en étudier la possible amélioration du tirant d'air offert aux bateaux passant en dessous.

*Les avantages d'un tirant d'air amélioré sont nombreux .

***Le tourisme fluvial** : des bateaux un peu plus conséquents et offrant aux passagers une meilleure vue sur les paysages traversés permettraient de mieux tirer parti de ce réseau qui longe l'Oise et sa Vallée d'Or descendue par l'écrivain Stevenson, offre, sur la route de l'Aisne un arrêt au pied de Coucy le Château et relie le Noyonnais à la vallée de la Somme, l'endroit au monde où la géologie de l'ère quaternaire est le mieux présentée. *la reouverture du canal de la Sambre à l'Oise en 2024 permet de relier Tergnier à Noyon (A)*

***Les convois routiers exceptionnels** peinent à évacuer les productions volumineuses d'entreprise de chaudronnerie ou autres installées dans l'arrière pays. Un réseau « Freycinet » à tirant d'air amélioré faciliterait le maintien sur place de nombre d'entre elles qui n'ont pas vocation à venir se masser toutes tout près d'une plate-forme multimodale(annexe 5 =4 pages).

(1) note ajoutée le 2 avril 2024.

Il n'est pas de jeu car l'on ne parle de constriactions modulaire, de l'intéret de préparer les installations le plus complètement possible en amont pour minimiser les opérations d'assemblage final sur site, de conteneurs pouvant servir aux productions gares (2)

(2) note ajoutée le 2 avril 2024

*Le transport de conteneurs sur une hauteur de 2 couches sera peut-être une possibilité dans le futur et dans certains cas pour le gabarit Freycinet., notamment selon l'enfoncement du canal, le poids des conteneurs, la répartition du chargement, le contrôle de sa stabilité. Le décret n°2016-91 du 1^{er} février 2016, même s'il concerne la navigation sur le Rhin, plus exigeante, est instructif à cet égard (annexe 6=3 pages).



IV Cependant il n'y a pas eu jusqu'ici de réflexion rendue publique sur ce sujet de l'amélioration éventuelle et progressive du tirant d'air sur les canaux Freycinet . Plusieurs raisons peuvent être évoquées :

- *sur certains canaux anciens, par exemple Canal du Midi, les ponts existants ont parfois une grande valeur historique et artistique, et cela a éliminé d'emblée l'idée de les rehausser. .
- *les nombreux travaux de reconstruction/réparation qui ont lieu depuis 3 à 4 ans ne faisant pas partie du projet Seine-Nord n'ont pas donné lieu à la consultation liée à ce nouveau projet.
- *ces décisions ont été prises assez vite, parfois dans une relative urgence ; le passage des poids lourds à 44tonnes a peut-être encore accéléré la fatigue de certains ouvrages.
- *les administrations concernées, outre des budgets restreints, ont eu à conduire de nombreuses réorganisations internes ces dernières années.
- *ce réseau « Freycinet » à l'Est de Noyon, intéresse 3 départements, donc 3 conseils généraux(départementaux aujourd'hui) concernés, 3 directions départementales des routes. Les territoires concernés, situés à la lisière de leurs départements respectifs revendiquent chacun depuis longtemps d'être « au cœur de la Picardie ».
- *lorsqu'il s'agit de travaux de réparation, la direction des routes semble être celle qui décide de la modification ou non du tirant d'air sous les ponts. Les possibilités pour VNF de peser sur ce débat semblent paradoxalement réduites.
- *les innovations techniques mentionnées au début de ce texte sont peut-être trop récentes pour avoir retenu l'attention des uns et des autres.

V Les nombreux développements du transport fluvial, le souci d'aménager les territoires à la bonne échelle pourraient modifier notre regard sur ces questions.

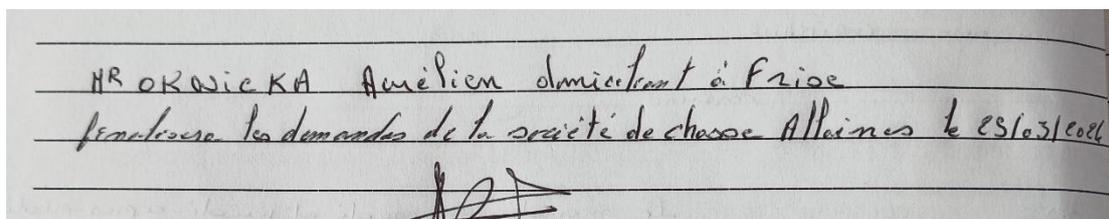
Jb Gerard 8 juin 2016



R716 -

Date de dépôt : Le 25/03/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier



HR OKWICKA Amélien domicilié à Fzior
finaliser les demandes de la société de chasse Alpes le 25/03/2024

(Signature)

R717 - Jean-Luc

Date de dépôt : Le 23/03/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

CONTROL REGISTRE

3^e instance le 23 mars 2023 début à 9h00 (A2)

Jean-Luc Paux Personne. Le canal Seine Nord va traverser la vallée de la Motte entre Barbours et Eterpigny. C'est un lieu humide et calme très propice au renouvellement de la faune et la flore de secteur. Avec le futur canal l'environnement de la Vallée de la Motte est menacé

3 LNA

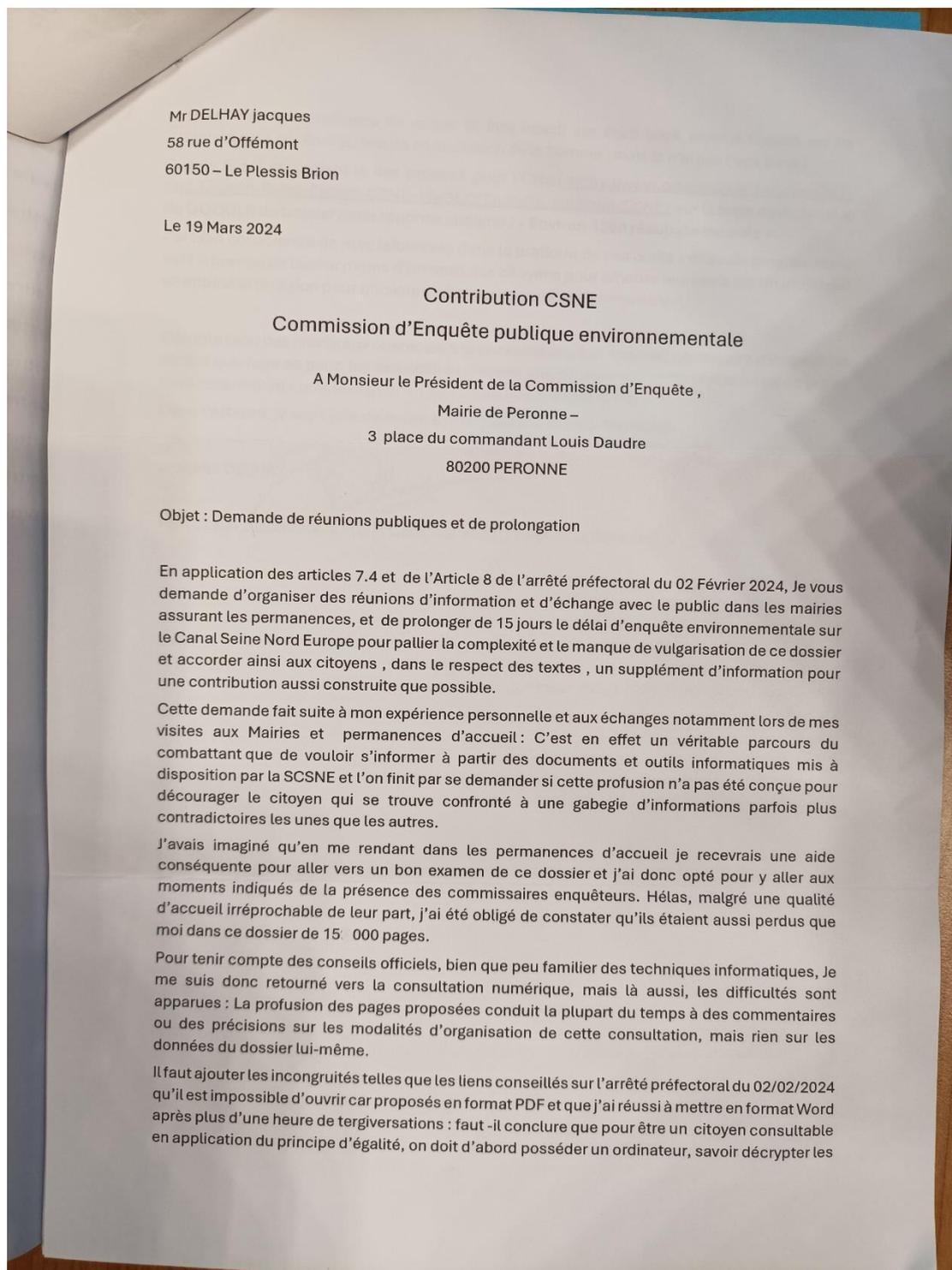
et démonté. donc le projet n'est pas réaliste. Dans tous les cas fleurs, insectes, rongeurs, grenouilles et autres spécimens s'y épanouissent. Le canal va être à 25m au dessus de la Vallée au lieu d'être au feuillage de 25m!!! On imagine l'impact sur la Vallée. Le village de Barbours situé en fond de Vallée sera très menacé en cas de berges défectueuses 40km sans écluse. Il faut absolument des portiques de sectionnement à chaque Vallée. C'est une première sécurité pour l'environnement. Sur le canal du Nord il ya des écluses qui permettent de violer chaque bief afin de passer à toutes urgences.

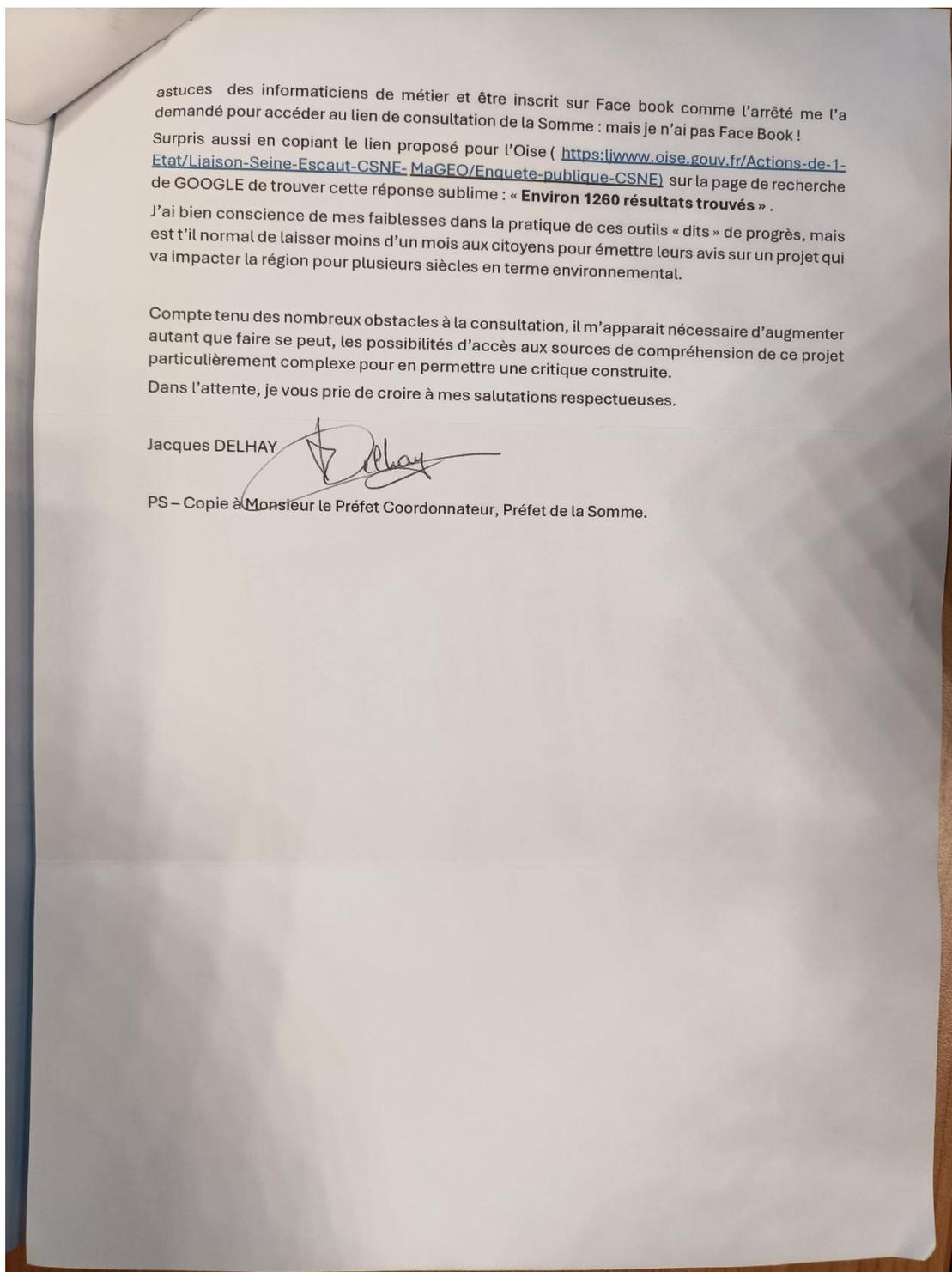
mc

C718 - Jacques

Date de dépôt : Le 19/03/2024 à 18:04:00

Lieu de dépôt : Par courrier





R719 - Anne

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

Anne SAMAIN
Avis défavorable pour ce projet démesuré,
destructeur de l'environnement et de la biodiversité,
excessivement coûteux en énergie et en eau, pour
un bénéfice incertain.
En raison de l'urgence climatique, l'époque
n'est plus à une réalisation de ce type.
Ce projet ancien ne correspond plus aux
problématiques actuelles. (mobilité douce
circuit court, limitation du bétonnage...)
2 avril 2024 HZ

R720 - Claude

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

Claude BONDEL ROSO
dépot d'un dossier de 22 pages
sur l'analyse des secteurs 2-3-4
avec principales remarques sur
la section globale de l'eau
le 2 avril 2024 Claude

R721 -

Date de dépôt : Le 02/04/2024 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

Permanence du 2 avril 2024

M^r BERCO Raymond ERARD GENVRY
(Association VIEUX BRIS NOTONNAIS)

J'ai eu accès à la construction du Canal Seine Nord Europe pour les raisons suivantes :

- gigantisme des travaux mal maîtrisé en France (exemple de l'ELP Flammarion)
- des millions de m³ d'eau métrés sont fragilisés de manière de s'écouler sans que les masses phréatiques
- menaces sur la préservation
- 3000 ha de terres agricoles traversés par les terres s'épuisent de manière de l'agriculture intensive
- Selon l'économie française d'après le Compteur européen
- affectation de fait formelle des fait et œuvre
- l'autorité de l'État ne sera pas dérangée et de plus en plus de manœuvres décalées / elles s'en vont pour les délégués.
- il existe des alternatives beaucoup moins coûteuses (moderniser le canal existant, fait formelle, ou à la fois vers le Nord)
- nuisances multiples pendant et après le travaux.

98

